

Les Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles

Cahier de recommandations, d'analyse et de propositions du Plan de Gestion de l'Eau de la Région Bruxelles-Capitale

Dans le cadre de l'Enquête publique

Juillet 2016

Structure du document

Avant-propos : Un apport bénévole, une intelligence collective

A – Introduction : Une grosse construction mais des manques importants

B – Analyse du PGE : Questions, Commentaires, Recommandations

- 1 - Présentation du PGE, lisibilité, accessibilité
- 2 - Lecture analytique par récurrences, mots clefs, objectifs
- 3 - Analyse chapitre 2
- 4 - Analyse chapitre 3
- 5 - Analyse chapitre 4
- 6 - Analyse chapitre 5
- 7 - Analyse chapitre 6, le Programme de mesure
 - A – Généralités
 - B – Actions prioritaires par actions prioritaires
 - C – Discussion sur les réglementations

C – Discussion sur le cadre général et les concepts généraux

- Mais où est l'eau de pluie comme ressource ?
- Des services de l'eau à la ville sensible à l'eau
- Le payeur plutôt que l'acteur citoyen
- Le rapport entre la ville dense et la périphérie
- Mais où est le citoyen ?
- Le manque de concepts contemporains et de visions du futur
- Conclusions sur l'analyse du PGE

D – Intermezzi

- Aquatopia Lainé
- Le 7 juin à Saint-Denis, Forest

E – Axes propositionnels des EGEB et consorts

- Axe Propositionnel 1 : Financer les Nouvelles rivières urbaines en ponctionnant sur le financement de l'assainissement (entre autres)
- Axe propositionnel 2 : Une économie, plurielle, circulaire et le "génie écologique" au service de la politique de l'eau
- Axe Propositionnel 3 : Les Bassins Versants Solidaires pilotes et la participation des citoyens
- Axe propositionnel 4 : une agence de l' « eau et du paysage »
- Axe propositionnel 5 : Créer un débat sur le recouvrement des coûts et le prix de l'eau pour plus de justice sociale et environnementale

F – Conclusion : Renforcer la transition pour accélérer le temps - Ville sensible à l'eau et projet pilote

Avant-propos

Les États-Généraux de l'Eau à Bruxelles sont nés en 2011 au moment où le premier PGE était soumis à enquête publique, et ont mené au cours de cette année-là un processus collaboratif d'analyse qui aboutit à un conséquent carnet de recommandations, dont un certain nombre de propositions furent prises en compte par la Région. Il était donc tout à fait naturel qu'ils aient eu à cœur d'élaborer un avis sur le projet de nouveau PGE.

Au début de cette année 2016, l'équipe de coordination des EGEB a donc réuni quelques personnes afin de lancer un tel processus : Isabelle HOCHART d'IEB, Régis URSINI, écologue, Aurélien LINCLAU, à l'époque stagiaire en écologie sociale au Centre culturel de Ganshoren ainsi que Louis MOTQUIN, administrateur des EGEB et animateur du Jardin POTAMOES à Saint-Josse.

Quatre pistes de lecture ont été définies autour desquelles l'idée était de réunir des groupes de travail

- gouvernance et participation, pour lequel un travail de défrichage a été effectué par Camille HERREMANS
- financement, thème préparé par Dominique NALPAS
- économie et emploi, thème préparé par Régis URSINI et Michel BASTIN
- lecture du PGE, proposé par Louis MOTQUIN.

Le travail de lecture du plan nous a été facilité grâce à un schéma de synthèse qu'en a effectué Catalina DOBRE, chercheuse doctorante à la Faculté d'architecture La Cambre-Horta.

Le 4 mai, une plate-forme a été organisée, qui devait lancer les groupes de travail. Au cours de cette séance les premiers éléments d'analyse ont été présentés. Environ 15 de personnes étaient présentes.

Quelques pistes ont été proposées :

- A. ADRIAENS a soulevé la question de la tarification de l'eau, et de son impact social
- la question de l'économie et de l'emploi a été abordée par la proposition, faite par Régis URSINI, du développement d'un génie écologique à Bruxelles. Cette vision novatrice en matière d'économie pouvait recouper le souci de l'accès à un emploi décent pour tous, notamment les plus précarisés, grâce au développement de métiers artisanaux écologiques...

Cela dit, de façon générale, le processus n'a pas connu la même dynamique qu'en 2011 - nous avons alors pu réunir des dizaines de personnes, et mener conjointement plusieurs ateliers. Nous disposions à l'époque de moyens importants et avons, pendant plusieurs mois, développé des activités culturelles ou de sensibilisation, qui nous avaient permis de toucher de nombreuses personnes, citoyens, acteurs associatifs, etc... bruxellois.

La coordination a donc repris le flambeau en intégrant des suggestions et propositions par les uns et les autres.

Dominique NALPAS a analysé en profondeur le PGE et ses annexes et en a rédigé le présent texte, produit de cette analyse. Plusieurs personnes ont apporté une contribution individuelle au document de base, soit en amont, soit par une relecture du texte, tant sur le plan de la forme que du contenu - Ananda KOHLBRENNER, Marie NALPAS et Françoise DEBATTY - soit encore en apportant de nouveaux éléments de contenu. Ainsi Françoise DEBATTY a fait part d'une observation fine des causes des inondations récentes dans le quartier Saint-Denis, Catalina DOBRE sur la Ville sensible à l'eau, Alexandre JONGEN (Collectif Bervoets, Forest), Isabelle HOCHART (IEB), etc.

Si le processus s'est effectué en relativement petit comité, et que nous aurions aimé avoir le temps et les moyens de l'élargir davantage, il n'en a pas moins été collectif et le texte qui en est le résultat reprend les contributions, propositions etc., de celles et ceux qui y ont pris part - qu'ils soient chercheurs, travailleurs dans le monde associatif ou citoyens engagés.

Une dernière rencontre a eu lieu au courant du mois de juillet afin de confronter une dernière fois cette analyse à un croisement de regards... Le présent Cahier de recommandations, d'analyse et de propositions est bel et bien nourri par une intelligence collective que les EGEB entendent soutenir et contribuer à faire émerger. Nous tenons à préciser que toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à l'écriture de ce document tout à fait bénévolement, en ce compris l'équipe de coordination des EGEB. Elles l'ont fait dans le souci citoyen de contribuer à l'amélioration de la gestion de l'eau (et de la ville) à Bruxelles.

L'équipe des EGEB tient à remercier chacun-e pour ces apports qui furent enrichissants pour la production de l'avis mais aussi pour le travail que les EGEB entendent poursuivre dans les temps à venir.

La coordination des EGEB

Camille HERREMANS, Dominique NALPAS, Michel BASTIN

A – En guise d'introduction : une grosse construction mais des manques importants

Nous voudrions tout d'abord saluer l'énorme travail accompli par BE et les opérateurs de l'eau pour donner une réponse à l'exigence européenne en la matière. Depuis des années que nous suivons l'évolution de la politique de l'eau, nous pouvons dire que ce plan est une manière d'en donner une. L'eau est en train de sortir des limbes tant au sens propre qu'au sens figuré. Et c'est une bonne chose.

Donc nous saluons le travail fourni, la quantité de matière ainsi que la qualité. Les savoirs en présence sont considérables et les propositions d'action du programme de mesure se fondent sur un argumentaire structuré.

La structuration en six chapitres a du sens et permet de visualiser le cheminement de pensée qui se trouve au fondement de la construction du PGE. Nous percevons les prémisses d'une pensée systémique et complexe partant de l'élément eau à préserver, vers l'eau et la ville en passant par les inondations comme une progression intéressante. La volonté de renforcer les maillage bleus et maillage pluie vont dans le bon sens. Mais vous verrez que nous ne trouvons pas ces progressions suffisantes.

D'une part les liens d'interdépendance entre diverses actions prioritaires ne sont pas assez fortement marqués et d'autre part, les liens avec des mécanismes externes au PGE ne sont pas visibles... Surtout certains concepts au fondement du PGE et donc venant de la DCE créent des ruptures, des segmentations, dans le « cycle du PGE ». De plus, nous ajouterons quelques éléments d'audace pour accélérer le temps, renforcer une transition où l'eau jouerait résolument plus son rôle dans la cité...

Enfin, une part de la méthodologie sur le choix des AP est fort intéressante et rend compte d'une dialectique entre idéal et principe de réalité, mais ne facilite pas la lisibilité de l'ensemble. Nous comprenons le délai demandé à la Région pour arriver à des niveaux suffisamment bons en termes de qualité des eaux et de quantité, mais l'oubli ou la mauvaise articulation entre grands principes et concepts sont aussi ce qui nous fait prendre du retard... Bruxelles a pris du retard, nous pensons que des vues innovantes permettraient de le résorber un peu.

Dans une première partie, nous ferons une analyse du PGE stricto sensu. Tout au long de cette analyse, nous mettrons en exergue des questions, nous ferons des commentaires et nous ferons des recommandations.

Dans une deuxième partie, comme le tout n'est pas que la somme des parties, nous proposerons une discussion critique de l'ensemble du PGE.

Mais ce ne sera pas suffisant. La structure du PGE ayant sa propre logique et surtout se fondant sur certains concepts et assemblages qui ne peuvent être déconstruits totalement, même si nous sommes parfois très critiques, nous proposons **une troisième partie**, qui vient résoudre les apories du PGE en apportant des éléments de propositions structurés qui ne peuvent se résoudre en quelques recommandations, mais par l'apport de systèmes complexes. Il ne s'agit pas de déconstruire l'ensemble du dispositif, mais de lui rajouter des éléments forts.

Enfin nous proposons un **intermezzo**, qui vient articuler ce document en proposant un petit détour par des expériences propres aux EGEB, mais pouvant appuyer certaines analyses plus générales.

B – PGE : Analyses et recommandations

1 - Présentation du PGE, lisibilité, accessibilité

Le document de base, intitulé « Projet de plan de gestion de l'eau de la Région Bruxelles-Capitale 2016 - 2021 » est énorme, très documenté. Il en impose et sa qualité est incontestable. La progression de l'ensemble du document possède une logique indéniable et il faut souligner l'importance donnée à la mise à disposition publique d'un très grand nombre de documents et informations, explications avec de nombreuses notes de bas de page et d'infographies permettant de situer les sources (sans jeu de mot). Avec les compléments des multiples annexes, la quantité d'information est réellement considérable et forme une base de réflexion durable mise à disposition de nombre d'acteurs bruxellois ou non. Nous saluons ce travail.

Le fait principal est que le projet de PGE est au total un **document très peu accessible** au citoyen moyen, voire pas accessible. Le fait que le document central soit disjoint d'un certain nombre de documents techniques placés en annexe ne facilite pas la lecture et notamment en ce qui concerne le chapitre 6 sur le programme de mesure, autour duquel gravite l'ensemble des documents.

Peut-être regrettera-t-on que le document de synthèse soit beaucoup trop léger en comparaison. Il ne reflète pas les enjeux véritables du PGE. Il manque assurément une dimension intermédiaire entre cette synthèse beaucoup trop légère et le document complet beaucoup trop énorme. Nous regrettons qu'il n'ait pas été prévu de moyen pour créer les documents de communication intermédiaires ainsi que les animations nécessaires, comme ce fut le cas en 2011. Un tel budget d'accompagnement et d'animation reste faible par rapport aux sommes considérables que suppose la réalisation du PGE en tant que telle et la réalisation d'une bonne gestion de l'eau particulièrement.

2 – Lecture analytique par récurrences, mots clefs, objectifs, des 492 pages du PGE

De 260 à 900 récurrences (impossible à oublier, les Directives EU l'exigent)

Masses d'eaux –souterraine – surface- (objectifs environnementaux) (891résultats)

Qualité –qualitatif- (646 résultats)

Qualité (potentiel) écologique (522 résultats)

Surveillance (486 résultats)

Inondation (tout) (406 résultats)

Objectifs (382 résultats)

Pollution - polluant (351 résultats)

Risque (334 résultats)

Rejet(s) direct(s) (268 résultats)

De 70 à 200 récurrences (une urgence, une nécessité, une solution, un objectif,..)

Egouttage (199 résultats)

Bassins d'orage-versant-tampon- (193 résultats)

Déversoirs d'orage – surverse (142 résultats) – une centaine ont été recensés

Restaurer – restauration (78 résultats)

Maillage bleu-vert-gris-pluie (76 résultats)

Géothermie (74 résultats)

Opérateurs (71 résultats)

De 20 à 60 récurrences (une préoccupation ! à toute épreuve ?)

Imperméabilisation (59 résultats)

Cadre de vie (59 résultats)

Énergie renouvelable (59 résultats)

Plateforme de coordination (59 résultats)

Prévention (52 résultats)

Monitoring (48 résultats)

Biodiversité – perte de – préservation (35 résultats)

Bassins versants (29 résultats)

Zones humides (26 résultats)

Eutrophisation (24 résultats)

Plantes – ornementale – indésirables – supérieures (23 résultats)

Patrimoine (lié à l'eau –culturel - technique) (23 résultats)

De 10 à 19 récurrences (ils sont nommés, mais pas vraiment éligibles)

Faune, avifaune (aquatique, diversifiée) (19 résultats)

Transpiration - évapotranspiration (19 résultats)

Aménagement du territoire (17 résultats)

Vivants (organisme-êtres-communauté) (15 résultats)

Santé (humaine – publique) (14 résultats)

Adaptation au changement climatique (12 résultats) p.72 à 82

Patrimoine (culturel ou lié à l'eau) (11 résultats)

Analyse coût-efficacité (11 résultats)

Surveiller – les substances, la qualité des eaux (11 résultats)

Expertise (10 résultats)

Pouvoirs locaux – partenaires locaux (10 résultats) p.456

Aquiris (10 résultats)

De 4 à 9 récurrences (les grands absents, dont on ne parle pas ou si peu)

Réseau séparatif (9 résultats)

Présence de l'eau (9 résultats)

Gestion alternative des eaux pluviales (9 résultats)

Plateforme de coordination eau (8 résultats)

Solutions alternatives (7 résultats)

Génie civil (6 résultats)

Assurance – compagnie-contrat (5 résultats)

Rétention – bassins – tranchées – fossés (4 résultats)

Voûtement (de la Seine) (4 résultats) – commencé en 1867, cela fera 150 ans en 2017

De 0 à 3 récurrences (les oubliés, les omissions, volontaires ou pas)

Noues, fossés (3 résultats)

Gestion des eaux pluviales à la parcelle (3 résultats)

Aménagements paysagers (3 résultats)

Investisseurs (privés) (3 résultats)

Jardin de pluie (2 résultats)

Bassins d'orage (2 résultats)

Résilience – des infrastructures – des bâtiments (2 résultats)

Ilot de chaleur urbain (ICU ou UHI) (2 résultats)

Contrôle de surveillance de l'état chimique (2 résultats)

Participation citoyenne (2 résultats)

Association citoyenne – des consommateurs (2 résultats)

Bilan – des actions – de la mise en œuvre (2 résultats)

Objectifs chiffrés et mesurables (1 résultats)

Phytoremédiation - phytoépuration - lagunage (1 résultats)

NRU Nouvelles Rivières Urbaines (1 résultats pour NRU)

Architecte–paysagiste–urbaniste–écologue–naturaliste–ingénieur-hydrologue (1 résultats)

Coordination Senne (1 résultats) p.446

EGEB (0 résultats)

Gouvernance (0 résultats)

Continuité écologique (0 résultats)

Restituer (eau de pluie) (0 résultats)

Arbres (de pluie) (1 résultats)

Génie écologique (0 résultats)

Réactualiser (le programme de développement) (1 résultats)

Monitorer (0 résultats)

Promoteur - promotion (0 résultats)

OVH Oxydation par voie humide (0 résultats)

Vision (échanger les) (1 résultats)

Innovation (0 résultats)

Anticiper – prévoir – les tendances climatiques (1 résultats)

Solidarité par bassins versants (0 résultats)

Mutualisation (0 résultats)

3 – Analyse Chapitre 2

Ce chapitre est un chapitre fleuve. Il est très bien documenté, mais réunit toutefois des objets très divers. Il tente de décrire, de caractériser, la situation telle qu'elle est, et ceci, tant en ce qui concerne l'hydrologie ou la géographie naturelle que la géographie sociale, la morphologie urbaine ou même la structure du financement de l'eau. Tout cela s'égrène au travers des pages très documentées. Un gros travail.

2.1 – Caractéristiques générales

2.1.1 - Caractéristiques des eaux de surface et des eaux souterraines

Ce sous chapitre est bien conduit et nous amène clairement à comprendre les trois masses d'eau de surface et les 5 masses d'eau souterraines. Fondées sur des observations et connaissances scientifiques qui nous apparaissent irréfutables, nous ne nous permettrons aucune critique ici.

Il est évident que toutes les eaux de tous les ruisseaux, sources, etc. sont amenés vers l'un des trois cours d'eau/canal qui sortent de notre ville Région et qui donc peuvent faire l'objet de prises de mesures de nombre de paramètres. Pour les eaux souterraines, la mesure des paramètres est plus difficile, mais ces cinq masses ne semblent pas être très connectées entre elles...

2.1.3.5 – Réseau d'égouttage et stations d'épuration

Réseau d'égouttage et épuration forment ensemble l'assainissement. Terme qui ne se retrouve pas dans cette partie de texte.

Question : pourquoi le terme d'assainissement n'apparaît-il pas ?

Commentaire : cela peut apparaître sans importance, mais l'on verra plus loin dans les AP (Annexe 6 – Tableau des AP) que la réfection des 500 km d'égouts va plutôt se retrouver dans la gestion des inondations que dans l'assainissement. N'assistons nous pas ici à un début de glissement sémantique ?

2.1.3.6 – Changement climatique

Le changement climatique est au cœur des questions environnementales. Des modélisations sur Bruxelles existent. Le PGE synthétise les choses ainsi :

Un climat plus chaud

Pas forcément moins pluvieux

Des hivers moins froids et plus pluvieux.

Des étés plus chauds et secs.

Des saisons intermédiaires plus douces.

Vers plus d'épisodes de pluies intenses en hiver

Des canicules estivales plus fréquentes.

Or l'eau est essentielle dans toutes ces questions. Tant comme problème avec un surcroît d'inondations, surtout en hiver, que comme solution pour tempérer les épisodes de chaleur par l'évaporation et l'évapotranspiration.

Commentaire : Mais étonnement et presque paradoxalement, c'est le même type de solution technique qui peut traiter les deux questions par l'utilisation de techniques décentralisées jouant en surface... C'est une des raisons supplémentaires qui nous amènent à penser que l'eau de pluie doit être pensée à partir du concept de « durabilité ». Mais nous verrons cela plus loin.

2.2 – Résumé des pressions et incidences sur l'état des eaux de surface et souterraines

Le matériel présenté ici est très intéressant et important.

2.3 – Utilisation efficace et durable de l'eau

Le titre de ce chapitre ne l'indique pas, mais il s'agit ici uniquement de l'eau potable. Il est évident qu'il faut utiliser l'eau de manière efficace et durable. La discussion à ce titre est très intéressante en rapport à la démographie et à la diminution générale de la consommation de l'eau et ce aussi en rapport au prix de l'eau.

Mais il reste que l'eau de pluie n'est pas considérée comme élément central. A aucun endroit l'on ne considère que l'eau de pluie soit une ressource en tant que telle. Si elle est utilisée c'est pour diminuer la consommation d'eau potable, mais pas pour les multiples conséquences positives de toutes sortes.

Par ailleurs, ce sous-chapitre est le seul lieu où l'on parle de durabilité. Mais aucun élément ne peut être durable s'il n'est pas mis en lien avec d'autres éléments avec lesquels il est en relation d'interdépendance.

Commentaire : nous regrettons que ce chapitre n'intègre pas une vision plus large de la durabilité que celle qui se concentre essentiellement autour de l'eau de consommation.

Recommandation : il y aurait lieu de réintégrer l'eau de pluie comme ressource au cœur du chapitre sur la durabilité, notamment.

Proposer de traiter de l'eau de pluie comme élément central de durabilité, ce serait traiter également le sol, la ville et son paysage.

Commentaire : Nous regrettons que le terme de résilience n'apparaisse à aucun endroit, ni celui de transition qui sont des termes contemporains liés à la durabilité. Les choses apparaissent comme si le secteur de l'eau était en dehors des grandes questions écologiques, sociales et économiques du moment.

2.4 – Analyse économique de l'utilisation de l'eau

Discussions sur les concepts

a – La récupération totale des coûts et le pollueur payeur

Cette section s'emploie à utiliser des concepts assez lourds prévus par l'Union et donc « indiscutables ». Le concept de récupération des coûts semble frappé du sceau du bon sens. L'importance de ce concept est de prendre en considération les questions environnementales et de leur accorder l'importance qu'elles méritent. Pourtant nous les discuterons tout de même, disons que nous voulons en percevoir les limites.

Le principe de pollueur-payeur est du même ordre. Pour recouvrir les coûts, il faut bien que quelqu'un paye. Ce concept a pour objectif de responsabiliser les acteurs et nous ne pouvons qu'y souscrire.

Commentaire 1 : concernant le principe du consommateur-payeur / pollueur-payeur, celui-ci repose sur l'hypothèse selon laquelle le financement des services de l'eau serait le meilleur moyen de préserver la durabilité de la ressource. Autrement dit, « comme l'eau a un prix et que je paye ce prix, je vais faire plus attention à ma consommation ». C'est ce présupposé, un peu simpliste et réducteur qui mérite d'être discuté. Si nous faisons attention à notre consommation ce n'est pas seulement pour des raisons de coût mais aussi certainement parce que nous nous sentons concernés par les questions environnementales et y accordons de l'importance. Au final, ce principe ouvre la voie pour faire reposer l'ensemble des coûts, de la protection des zones de captage à l'épuration, sur les consommateurs, essentiellement les habitants en RBC alors que nous pourrions très bien imaginer que d'autres acteurs (collectifs) financent ces éléments.

Par ailleurs, c'est comme si tout devait exclusivement passer par des transactions financières pour considérer un rapport positif aux questions environnementales. *On peut polluer puisque l'on paye.* C'est comme si les citoyens – considérés au premier chef comme des acteurs économiques – ne

pouvaient être des acteurs que comme payeurs. Il n'y aurait pas d'autre forme de participation que par le biais de la finance. Fondamentalement, ce concept efface toute forme de dynamique autre que la transaction financière et donc le concept même de participation. Nous verrons plus loin notre forte critique sur ce point.

Commentaire 2 : l'application du principe de recouvrement des coûts à Bruxelles est mise à mal par la prise en charge de l'eau de ruissellement dans le réseau d'égouttage. Notamment, le traitement des eaux usées est financé par les consommateurs d'eau mais ceux-ci payent aussi l'acheminement et le traitement des eaux de ruissellement qui elles ne sont pas consommées. C'est un problème pour la Région et cela permet de critiquer ce système financier. Mais aussi, cela renforce encore les projets visant à extraire les eaux pluviales du réseau d'égouttage.

Commentaire 3 : enfin, il est une approche non discutée telle que celle-ci : « Le "recouvrement intégral des coûts" en tant que principe directeur du financement des services intégrés de l'eau en Europe doit être changé et, en lieu et place, l'accès à l'eau et les fonds nécessaires à l'investissement dans des infrastructures extraordinaires doivent être garantis par le biais de la fiscalité générale. » Cette citation est reprise du manifeste de Naples du Mouvement Européen pour l'Eau Bien commun. Nous comprenons que la RBC, se pliant aux exigences européennes, ne discute pas ce type de point. Pourtant, chaque entité institutionnelle devrait pouvoir discuter des directives dans la perspective même de pouvoir les influencer en retour. C'est comme si tout était « Top - down » (Europe – Entités responsables) et que l'inverse, « Bottom – up », ne peut jamais exister (Entités responsable – Europe). Ce problème se répercute sur les citoyens qui n'ont plus du tout droit à la parole.

b – Discussion sur les concepts de structuration des coûts liés à la gestion de l'eau

La DCE définit trois concepts fondamentaux pour établir les coûts de l'eau : les services de l'eau (distribution et assainissement), l'utilisation de l'eau (les actions qui ont un impact sur l'eau), les activités avec l'eau (qui n'ont pas d'impact sur l'eau). Nous voyons deux problèmes à ce découpage.

Commentaire 1 : une insuffisante description des interactions entre ces niveaux et leurs interdépendances. Par exemple, la mise en place de mesures décentralisées, etc. diminue les rejets de l'eau vers l'assainissement et en diminue les coûts. Il est clair que les auteurs de ce PGE en ont conscience, mais il nous paraît que ces concepts n'apparaissent pas assez fins et n'incitent pas à mieux analyser ces interdépendances. Cela a des conséquences sur la construction des concepts généraux.

Commentaire 2 : par ailleurs, se pourrait-il que l'on observe une inadéquation entre ces concepts qui définissent les coûts et les concepts opérationnels, par exemple repris dans les objectifs opérationnels et ou les AP. Certes, l'épuration de l'eau est bien reprise dans l'Axe 1 du programme de mesure, mais pas l'acheminement de l'eau vers la station d'épuration qui se retrouve dans la diminution des risques d'inondation... Il y aurait comme un décalage dès lors entre ce qui organise les concepts opérationnels et ce qui organise les concepts de financements. Notre hypothèse est que cela va mener à des confusions sur les flux de financements. On y reviendra.

c – Discussion sur les statistiques

Ceci dit, nous saluons le travail mené par BE et les opérateurs de l'eau pour dévoiler certains mécanismes financiers à l'œuvre et les statistiques sociologiques de la consommation de l'eau... Nous saluons l'ensemble des informations qui permettent de comprendre la répartition de la consommation de l'eau entre les différents acteurs économiques. L'on apprend avec intérêt comment la consommation d' l'eau est également le fait des travailleurs qui pourtant habitent en dehors de la ville, etc. L'on voit bien la volonté d'aller en finesse dans la compréhension des mécanismes.

d – Discussion sur les résultats

Nous épinglerons cependant plusieurs éléments. Sans doute, le fait le plus marquant est que, suivant les

calculs par la méthode Wateco, Hydrobru qui était a priori bénéficiaire pour ses exercices annuels se retrouve crédité d'un subside de la RBC représentant 30 % de son chiffre d'affaire. Ce n'est pas négligeable et nous en prenons acte.

Nous voyons par ailleurs que le recouvrement des coûts intègre des financements régionaux importants. Nous sommes heureux de voir que la lecture de la notion « recouvrement des coûts » intègre des acteurs collectifs comme la Région en tant que telle, c'est-à-dire qu'une part du financement est recouverte par l'impôt. .

Nous voyons aussi qu'il y a un problème sur la durabilité. Le « vieillissement » des outils n'a pas été suffisamment pris en considération jusqu'ici. Il s'ensuivra une augmentation limitée des tarifs pour cette prise en charge financière. La Région faisant le plus gros effort. Nous ne pouvons que souscrire à cette perspective de ne pas trop faire reporter ce coût sur les consommateurs.

e – Discussion sur les flux financiers et les acteurs de l'eau

Il manque dans le PGE un schéma clair de la structure de financement de la gestion de l'eau.

La Région est donc créditrice vis-à-vis des intercommunales et Hydrobru en particulier. Mais inversement, la SBGE qui est sous tutelle régionale reçoit une part non négligeable de son financement à partir de la redevance captée auprès des consommateurs par Hydrobru. Les citoyens de cette ville n'ont aucune idée du fonctionnement de ces mécanismes financiers et de leur logique.

Recommandation 1 : il faudrait un schéma clair de l'organigramme : qui décide de quoi ? A destination du grand public.

Recommandation 2 : il faudrait produire un schéma clair des flux financiers qui circulent entre les diverses instances de gestion de l'eau, entre structures régionales et structures intercommunales et pour faire quoi !

Par ailleurs, ces différents acteurs ont des rôles différents mais interconnectés et parfois peu clairs. Par exemple, Hydrobru est en charge de la gestion des égouts, mais pas des inondations. Pourtant elle finance parfois des Bassins d'orage. Inversement, la SBGE est en charge de l'épuration, mais c'est elle aussi qui est en charge de la gestion de la diminution des risques d'inondations (et donc de la gestion de l'eau de pluie) qui pourtant est un phénomène lié à l'imperméabilisation des sols. Pourtant la SBGE va trouver Vivaqua pour mener ses expertises et calculs.

Question : s'y retrouve-t-on vraiment dans cet ensemble ?

Au total, vu la montée en puissance de la Région qui elle est financée par l'impôt, il apparaît que cela doit avoir une répercussion sur la structure de gouvernance avec une même montée en puissance de la Région face aux intercommunales... Ce qui est en jeu.

Commentaire : nous nous étonnons de ne pas voir de commentaires sur ces questions dans le PGE. Il y a juste un énoncé des acteurs mais pas leurs interrelations et rôles respectifs. On ne voit pas avec évidence le débat sur les relations entre Vivaqua et Hydrobru et les raisons d'un futur rapprochement.

Recommandation 3 : nous demandons une table ronde ou autre forme de débat public sur les questions des coûts de l'eau et du recouvrement de ces coûts.

f – Discussion sur le prix de l'eau

Nous constatons qu'il y a une volonté affichée pour ce que le prix de l'eau n'augmente pas dans l'avenir malgré l'augmentation certaine des coûts. Le prix de l'eau a beaucoup augmenté ces dernières années et c'est une bonne chose de tenter de geler ce prix au maximum. Ceci dit, cette question ne peut être déliée de la dimension de la tarification sociale.

Commentaire : nous prenons acte de la volonté de la Région de ne pas trop augmenter le prix de l'eau et nous nous en réjouissons. Nous voyons que ce prix augmentera dans des proportions que l'on peut qualifier de raisonnable. Mais cela veut dire qu'il faudra faire appel à l'impôt.

La dimension sociale est prise en considération avec le tarif progressif de l'eau. Et cela semble ne pas trop mal fonctionner. Pourtant, des voix s'élèvent pour que l'effort soit plus grand encore en matière sociale. Par exemple, l'idée pourrait être que les 40 premiers litres de consommation journalière par personne soient gratuits. Cette quantité correspond à une consommation confortable par personne tout en étant largement en dessous de la moyenne. Le tarif au-delà de cette consommation de base croîtrait beaucoup plus rapidement.

Evidemment, cela semble aller dans le sens contraire de la notion de recouvrement des coûts. Mais il faut pouvoir opposer à la notion de pollueur ou consommateur-payeur, la notion de droit à l'eau. Cet élément est indiscutablement essentiel à la vie. Ces 40l d'eau quotidiens sont comme une allocation universelle rapportée à la question de l'eau. Il y a aussi une raison pratique à cela, au-delà ou en deçà de la valeur morale. Ces 40 l d'eau permettent par exemple de créer plus de justice entre ceux qui, ayant une citerne, consommeraient moins d'eau et donc contribueraient moins au financement de l'épuration alors même qu'ils pourraient rejeter plus d'eau à épurer, face à des personnes qui n'ont pas les moyens de se payer une telle citerne...

Comme pour la réflexion sur l'allocation universelle, cela crée un matelas financé par le public qui n'empêche ni les primes ni les taxes supplémentaires (sur l'imperméabilisation des sols, par exemple) mais qui permet de mettre tout le monde à égalité pour une consommation de base de l'eau.

Recommandation : créer un droit à l'eau en permettant à tout utilisateur (plutôt que consommateur – client) d'utiliser 40 l d'eau quotidien.

L'on nous demandera ici, qui financera cela puisque cette mesure irait à l'encontre des recommandations fondamentales de l'UE ? Nous pensons qu'il faut repenser beaucoup de choses en matière de financement de l'eau. Tout d'abord, nous rappellerons que 30 % du chiffre d'affaire d'Hydrobru-Vivaqua est financé sous forme de subvention. L'impôt est donc largement engagé dans le financement du service de l'eau.

Nous proposons que cet impôt-là aille financer plus de social (40 l d'eau quotidien par personne) plutôt que de grands ouvrages, etc. Par exemple, Hydrobru finance par la redevance une part des grands travaux de la SBGE. Nous proposons de diminuer ce flux financier par la diminution de la mise en chantier des grands travaux de BO, par exemple, pour augmenter les projets de gestion de l'eau à la source.

Il s'agit de renforcer le financement social dans le service de l'eau et de renforcer le financement « environnemental » dans le domaine de l' « utilisation de l'eau ». Nous rediscutons de tout cela dans l'axe propositionnel 5.

4 - Analyse Chapitre 3

Ce chapitre est une mine d'informations qui sera encore longtemps utilisable...

5 - Analyse Chapitre 4

C'est le chapitre pivot du PGE. Il est indéniable qu'il faut se donner des objectifs. Nous ne discuterons que peu ces objectifs.

a - Question des normes

Toutefois, les objectifs sont liés à des normes. Il y a les normes européennes que nous ne discuterons pas. Mais il est un certain nombre de normes laissées libres aux pouvoirs publics.

Commentaire : Il nous semble que la production de ces normes n'est pas toujours clairement expliquée et notamment les normes autour des substances chimiques. Par exemple, nous nous

sommes laissés dire que les normes autour de l'azote ne sont pas adéquates. On ne peut seulement évaluer les azotes globaux, mais on doit considérer les azotes oxydés et les azotes réduits. La question qui se pose dès lors, c'est la manière dont certaines de ces normes sont produites.

Recommandation : il y a lieu, pour l'azote de considérer les deux types d'azote oxydés et les azotes réduits. Ils ont des effets différents sur l'environnement qui doivent être analysés de manière séparée, ce que ne permet pas une analyse seule de l'azote global.

b - Question des moyens

Par ailleurs, il y a les moyens, pas seulement financiers, mais aussi techniques, les modèles, etc. On aurait aimé qu'un espace de discussion existe pour approfondir ce questionnement. Les moyens ne sont discutés que dans le chapitre 2... Or c'est un chapitre qui pense les caractérisations. Autrement dit, il manque un chapitre qui puisse discuter plus pleinement des modèles possibles ou des concepts fondateurs...

Question : Est-ce parce que l'obligation européenne fixe nombre de concepts en terme de moyens que l'on n'a pas de véritable discussions à ce sujet, surtout en rapport avec les techniques décentralisées ?

6 - Analyse Chapitre 5

Chapitre également très important et très technique, mais qui éloigne le citoyen de sa capacité d'analyse et renforce fortement le rôle de l'expert.

Commentaire : le PGE ne mentionne aucunement que l'expertise, même en matière de qualités physique, chimique et biologique de l'eau, soit possible. Aujourd'hui, les collaborations entre scientifiques et bénévoles ne cessent de croître en la matière et ce, dans de multiples domaines. La météorologie ne peut se passer des observations de nombre de citoyens répartis sur le territoire. Les entomologistes et autres naturalistes forment des communautés de plus en plus denses, etc. L'action de Natagora est devenue incontournable pour le comptage des animaux et la compréhension de l'évolution de la biodiversité par exemple. De la même manière, pointent aujourd'hui des projets en matière de gestion de l'eau comme par exemple les instruments de mesures des flux opérés par la VUB, voire le Paccotest de City mine(d). Les EGEB ne sont pas en reste et sont en passe de proposer des projets liés à l'observation décentralisée de manifestations hydrologiques. Il serait dommage que la Région ne suive pas ce type d'évolution...

7 - Analyse du Chapitre 6 : Programme de Mesures (PM)

A - Généralités

Ici, il s'agit de traverser le PM et d'y émettre des éléments critiques Actions prioritaires (AP) par AP. Nous retiendrons a priori les AP qui sont *retenues* dans le PM, mais nous nous intéresserons aussi à certaines qui ont pu disparaître de la liste exhaustive.

Mais avant l'analyse mesure par mesure, analysons ce chapitre dans ses éléments plus généraux.

a - Les Axes

Les 8 axes sont-ils les bons axes de structuration du PGE ? Il est très difficile de se prononcer, une déconstruction est toujours possible et nous la discuterons un peu. Nous savons que c'est le cœur du dispositif et qu'il faut toujours des « découpages structurants ». Les choix sont ce qu'ils sont et pour pallier à l'inhérent arbitraire du découpage, nous voyons qu'une tentative de concept transversal est discutée par la suite. Mais est-ce suffisant pour remédier aux défauts d'un découpage ?

Les deux premiers axes collent à la DCE. Nous comprenons fort bien la division en eau de surface et eaux souterraines.

L'axe 3 qui applique le principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau arrive trop tôt pour nous.

Question : pourquoi le programme de mesure place la question de récupération des coûts des services liés à l'eau en axe 3 ? Alors que les axes 1 et 2 ne répondent qu'en partie à ces services ?

L'axe 4 sur la durabilité devrait être central.

Commentaire : Pour nous, il aurait dû être l'autre axe pivot, surtout en y intégrant l'eau de pluie en rapport au territoire. C'est dans cet axe que tout ce qui a trait à l'eau de pluie comme ressource aurait dû se placer. Ce deviendrait l'axe pivot porteur de « futur » et de pratiques innovantes, permettant de questionner / traiter / innover face aux pratiques classiques de la distribution et de l'assainissement.

L'axe 5 qui concerne le traitement des inondations se retrouve avec le devoir de contenir une part énorme de ce qui représente l'assainissement avec l'égouttage. Nous pensons qu'il y a confusion des genres.

L'axe 6, réintégrer l'eau dans le cadre de vie, est un axe heureux. Nous sommes très satisfaits de l'idée que la ville puisse devenir « sensible » à l'eau et à la biodiversité. Mais nous pensons que c'est fortement en corrélation avec la gestion durable...

Nous ne nous prononcerons pas sur **l'axe 7**. Ou plutôt, nous y aurions mis beaucoup plus de choses. Il n'y pas que la récupération de l'énergie, mais pourquoi pas les boues, etc. Bref une vision des choses à partir de l'économie circulaire, que ce soit en high tech ou low tech.

L'axe 8, est absolument nécessaire. Dommage que les citoyens ne soient conviés à aucun endroit de cet axe.

Commentaire : en fin de compte, la succession des huit axes entre eux ne laisse pas d'étonner tout de même. Pourquoi, en effet, l'axe sur les finances se situe-t-il en axe 3 avant des axes qui demandent des moyens budgétaires non négligeables tels que la diminution du risque d'inondation, l'eau durable et in fine l'eau dans la ville ?

b - Analyse des notions transversales

Nous sommes heureux de voir qu'il y a une volonté de transversalisation entre les différents axes du programme de mesure. Nous savons combien ce travail est difficile et complexe, ne serait-ce qu'au niveau conceptuel. Si nous croyons l'intention véritable dans le chef de nombre d'acteurs, il nous apparaît que

l'énoncé n'est pas totalement suivi d'effets réels si l'on se rapporte aux budgets repris dans l'annexe 6. Il suffit de faire quelques comparaisons entre les chiffres.

Nous savons qu'une part des contraintes provient de concepts proposés par l'Union européenne même (que nous critiquons et que la Région pourrait critiquer aussi). Il reste que nous avons quelques critiques supplémentaires à formuler car nous voyons quelques difficultés propres à notre système de gestion même. .

Par exemple, la discussion sur le maillage bleu et le maillage pluie est intéressante et nous y souscrivons. Mais une analyse plus attentive montre des éléments contradictoires.

Commentaire : nous voyons une erreur en page 316 qui pourrait apparaître comme un lapsus : « Dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, le secteur de l'eau a été réparti en deux secteurs d'intervention distincts : le maillage gris et le maillage pluie au regard de la caractérisation des travaux et des techniques associées. »

L'Alliance Emploi-Environnement n'a pas distingué ces deux secteurs de la sorte, mais a distingué le maillage bleu+ et le maillage gris. Ce pourrait ne pas apparaître si important, mais tout de même. C'est qu'en séparant plus fortement maillage bleu et maillage pluie, on crée une rupture de continuité. Comme si ces deux maillages n'étaient pas profondément interconnectés ou à interconnecter. De la sorte on continue de couper le cycle de l'eau en ville avec, comme nous le soulignons, l'eau de pluie état l'élément central de la connexion de ce cycle.

C'est aussi comme si la volonté d'augmenter la quantité d'eaux claires qui vont vers les exutoires naturels n'était pas en lien avec la quantité des eaux récupérées dans les parcelles ou sur les voiries pour, soit alimenter des nappes phréatiques, soit les éutoires... Le concept des Nouvelles rivières peut y aider ici, reprenant en quelque sorte maillage bleu et maillage pluie.

Autre exemple, la discussion sur les acteurs de l'eau...

Commentaire : mais quelle tristesse de voir disparaître de la liste des acteurs l'ensemble des acteurs de la société civile ! Seuls sont conservés les grands acteurs avec logos et tout et tout ! Mais rien pour les dizaines d'acteurs citoyens ou de la société civile. Ce PGE apparaît comme *centré sur les acteurs institutionnels*. Nous voudrions rappeler qu'en ce qui concerne les EGEB et les acteurs historiques qui les ont constitués, sont les premiers à avoir posé le *débat public* sur les questions de l'eau à Bruxelles. Les premiers pas de l'IBGE dans les réflexions sur une gestion de l'eau décentralisée ont été menés ensemble... Quel oubli !

Point 6.1 : De la méthodologie

Nous percevons bien le gros travail méthodologique pour tenter de créer un scénario efficace. Nous saluons ce gros travail.

En synthèse, si nous comprenons bien, la méthodologie de travail veut que l'on examine de manière exhaustive l'ensemble des actions prioritaires (AP) pour ensuite éliminer, d'une part, celles qui n'impactent pas directement la qualité de l'eau (études par exemple), et d'autres part, celles qui n'auraient pas une efficacité suffisante. La mesure de l'efficacité est assez bien expliquée mais relève d'éléments technico-budgétaire invérifiables...

Commentaire 1 : Ceci dit, nous regrettons que nombre d'études soient éliminées du programme de mesure pour des raisons qui somme toute nous paraissent peu claires – elles seraient financées par la Région. Comme si bien d'autres mesures ne seraient pas déjà financées par la Région ou ne devraient pas l'être !?

Commentaire 2 : Il reste d'autres points méthodologiques troublants. Il y a trois niveaux d'acceptation du concept autour des termes maximaliste et maximum. Il y a maximaliste dans le sens de la notion d'exhaustivité des mesures (leur nombre). Il y a maximaliste dans le sens de l'ampleur de chacune des mesures (certaines mesures peuvent être prises de manière partielle et avoir une certaine efficacité tout de même.). Enfin, il y a en plus les montants maximums. L'annexe 6 est donc troublante et notamment le tableau 1 : Estimation des coûts des mesures dans les scénarios « maximaliste » et « efficace ». Ce dernier a pourtant été expurgé des mesures

maximalistes au premier sens du terme. Cela crée une confusion et l'analyse pourrait montrer que parfois le tableau utilise la notion de maximaliste dans le premier ou dans le second sens du terme.

Ainsi donc, nous avons un tableau des mesures exhaustives (Tableau 6.1) dit scénario maximaliste, maximaliste devant être pris au sens premier du terme (exhaustif). Vient ensuite un tableau qui est le programme de mesure (tableau 6.8) dont on a expurgé les mesures et enfin un tableau situé dans l'annexe 6 (tableau 1) qui reprend les mêmes points que le tableau 6.8, mais qui se retrouve nommé maximaliste (seconde acceptation du terme maximaliste) et efficace...

Commentaire 3 : L'on comprend la volonté d'aller vers un scénario efficace qui rapporte le coût du scénario efficace égal au tiers du scénario maximaliste. On admettra cependant que le passage de la notion de maximaliste à efficace n'est pas évidente surtout que certains points échappent à la règle comme les AP 1.49, 1.50 et 1.56.

Dès lors, on se référera certes à cette remarque en page 332 du PGE : « Nous insistons sur le fait que cette analyse coût-efficacité (ACE) et les données qui y sont reprises sont des estimations basées sur un grand nombre d'hypothèses et ne prennent pas en compte les éventuels besoins en études préliminaires à la mise en œuvre des mesures. Il convient donc de ne pas tirer des conclusions trop hâtives et de rester prudents lors de la lecture de ces tableaux. De même, l'ACE ne peut faire office, à elle seule, de moyen de décision. D'autres paramètres doivent entrer en ligne de compte lors de la sélection finale des mesures à mettre en œuvre, comme leur faisabilité et facilité d'exécution dans un contexte donné, le temps qu'elle nécessite,... » Bref tout cela ne revêt pour finir qu'un caractère plutôt indicatif et très relatif et pourtant le programme de mesures et le tableau des coûts sont bien entendu l'aspect central de l'ensemble du PGE. Car à quoi bon proposer nombre de mesures si elles ne sont pas quantifiées... Au total, malgré toutes ces précisions, l'ensemble devient bien flou.

Commentaire 4 : néanmoins, nous utiliserons abondamment ce tableau 1 de l'annexe 6 car c'est le seul qui nous est donné et où sont mis en rapport les intentions et les « budgets ». Sinon quelle base ? Nos lecteurs et les concepteurs de ce PGE comprendront bien qu'il nous faille des appuis budgétaires pour faire des analyses et que l'on ne peut discuter sur des intentions qui, sans budgets, seraient vraiment trop vagues.

Commentaire 5 : pour les références budgétaires nous prendrons - dans le tableau 1 de l'annexe 6 - la colonne « annuel », « efficace », « max. » (la troisième colonne en partant de la droite) comme chiffre de référence.

Point 6.4 : Analyse de l'écart par rapport aux objectifs environnementaux :

Nous comprenons la demande de délai que la Région souhaite faire à l'Union européenne pour atteindre un bon potentiel ou un potentiel moyen de la qualité de l'eau à l'horizon 2027, voir plus pour la Senne. La situation quasi exclusivement urbaine de notre Région amène à des pressions écologiques plus importantes que pour des Régions ou des Etats dont la densité est moindre. Nous comprenons que les moyens humains et financiers ont des limites et qu'ils ne doivent pas conduire à des coûts insupportables pour une population qui hérite d'un « passé » qui a fait des choix in fine peu durables.

Commentaire : Ceci dit, il ne faudrait pas que cette demande de délai se transforme en relâchement. Si l'Union, on s'en doute, continuera d'exercer une pression sur la Région pour atteindre ses objectifs, nous pensons que plus encore, c'est aux Bruxellois eux-mêmes de prendre pleinement conscience de ces enjeux. Nous plaidons pour une « participation » accrue, pas seulement en terme d'imposition de taxes, ou de réglementations, mais d'actions véritables, concrètes et situées à partir d'acteurs citoyens impliqués, nous en reparlerons plus loin.

B - Analyse des mesures, action prioritaire par action prioritaire

A.P 1.1 - 1.24 – 1.31: Assurer la déconnexion des eaux claires parasites du réseau de collecte en les reconnectant au réseau hydrographique de surface (cfr. instruments de l'OO 2.1.2 et 5.1.1)

C'est une mesure évidemment excellente. Nous ne pouvons qu'y souscrire.

Commentaire : mais nous aurions aimé la voir plus reliée à la gestion durable de l'eau, voir à l'adoption de mesures innovantes. Car, ensemble, elles font un maillage qui peut devenir continu. L'exemple des sources du Calvaire et des Zandbeek-Vossegatbeek à Forest nous paraît exemplaires. Il s'agit de capter des sources, de capter des eaux de toitures environnantes, etc. pour les conduire vers les exutoires naturels, en réutilisant parfois des pertuis anciens, etc. Des exemples commencent à exister... sur le papier ou en projet.

Recommandation : rendre plus visible dans le PGE la connexion entre les deux types de maillage eau et pluie, ce qui a été nommé dans l'AEEE, maillage bleu + et ce que nous appelons aussi NRU...

AP 1.2 - 1.25 – 1.32 : Diminuer la mise sous pression du réseau d'égouttage par temps de pluie.

Cette AP se divise en deux propositions « Passer en système de réseau séparatif », mais qui ne sera pas retenue... Nous souscrivons au fait que cette mesure, proprement impayable, ne soit pas retenue et qu'il lui soit préféré le fait de « Gérer les eaux pluviales par des techniques alternatives (cfr.OO 5.1.7) ».

Nos recommandations ci-dessous portent dès lors sur la gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives...

Recommandation 1: Pour nous, il ne s'agit pas de mesures alternatives. En les qualifiant de cette manière, elles sont mises en position périphériques par rapport à d'autres, telles que les mesures classiques d'égouttage (qui ne se retrouvent pas dans cette AP d'ailleurs). Nous pensons que ces mesures que nous préférons qualifier de décentralisées ou d'intégrées ou « à la source » devraient faire partie de l'arsenal normal des mesures de gestion de l'eau comme cela se fait toujours plus dans nombre de villes. Nous demandons de changer cette terminologie dans tout le PGE.

Par ailleurs, nous souhaitons indiquer que pour nous cette forme de gestion décentralisée de l'eau prend comme fait principal de considérer l'eau de pluie comme une ressource et pas seulement comme un déchet. Or, il n'y a pas d'objectif stratégique ni opérationnel qui correspond à ce qui est pour nous une exigence.

Recommandation 2 : cette mesure devrait entrer de plein pied dans l'axe 4 en ouvrant un OS – Gestion durable de l'eau de pluie. Comme nous le disions en première partie de ce texte, cette insuffisante considération pour une eau de pluie ressource est l'un des éléments qui appauvrit l'ensemble du PGE et l'empêche de s'ouvrir sur le futur.

Recommandation 3 : nous demandons que des objectifs stratégiques et opérationnels quantifiés clairs soient inscrits au PGE et à la hauteur des exigences de notre époque. Nous faisons des propositions en la matière en dans les Axes propositionnels en seconde partie de notre document.

AP 1.3 - 1.26 – 1.33 : Diminuer les charges polluantes émises vers la Senne, la Woluwe et le canal par les déversoirs en optimisant leur conception et leur utilisation

Une mesure indéniable et que nous voulons saluer qui semble avoir une grande efficacité pour un faible coût.

AP 1.4 : Augmenter la capacité (m3) de traitement des eaux usées par temps de pluie

Nous souscrivons à l'idée que l'on n'engage pas dès à présent cette mesure et que l'on attende les effets produits par des mesures qui seront prises plus en amont.

Recommandation : plutôt que d'adapter le réseau existant, et notamment les Steps au flux des eaux de pluie (end of pipe solution), il nous semble plus important de mettre en œuvre des solutions permettant d'éviter le rejet de ces eaux à l'égout. Le traitement des eaux pluviales dans les Steps et les adaptations que leur prise en charge requiert sont très importants. De plus, au vu du

changement climatique, et de l'augmentation consécutive des pluies mais aussi de l'extension urbaine et de l'augmentation de l'imperméabilisation qui l'accompagne, il semble que l'adaptation des infrastructures existantes n'est pas une solution durable, contrairement aux techniques décentralisées.

AP 1.5 : Augmenter le rendement épuratoire des stations d'épuration par temps sec

Cela paraît indéniable, les molécules rejetées par les humains sont toujours plus nombreuses et plus complexes. L'Union augmente toujours plus la liste des molécules à extraire... mais le coût est énorme.

Question : la question de qui doit supporter ces coûts doit être posée. Est-ce le consommateur ? Est-ce la collectivité ? Ou sont-ce les industries qui produisent des matières toxiques ?

Or nous sommes dans le cadre d'un PPP. L'on sait que la filière proposée par Veolia et testée à Toulouse avant Bruxelles n'offre pas toutes les garanties^a. Ce partenaire n'a pas offert par ailleurs toutes les garanties de loyauté. On se rappellera l'épisode de rejet des eaux usées de l'hiver 2010-2011 qui a largement défrayé la chronique et surtout, qui a montré la non-justesse de cette action. Les eaux envoyées par la Région vers la Step étaient bien conformes au cahier des charges. N'était-ce pas plutôt la filière technique qui était déjà insuffisante ? Dans quelle mesure ce coût ne correspond-il pas à un rattrapage de déficiences déjà connues ?

Recommandation : nous demandons ici qu'une Table ronde ouverte soit organisée. 44 Millions d'euros (max, efficace) ne doivent pas être pris à la légère. Disons que dans cette affaire, nous avons été échaudés... nous craignons l'eau froide maintenant.

AP 1.9 – 1.27 – 1.35 : Réduire les émissions de polluants issues de sources diffuses de la Senne, de la Woluwe et du Canal

Il s'agit plus spécifiquement ici des eaux de pluie qui vont vers les égouts... Les techniques pour traiter ces eaux ne nous semblent pas claires !

Question : Comment les communes qui ont des milliers de kilomètres de voirie peuvent-elles traiter ces pollutions diffuses ?

Commentaire : Nous ne voyons cela que par des mesures décentralisées placées dès lors en grand nombre. Mais voilà, le budget alloué à ceci est encore une fois dérisoire en comparaison à d'autres budgets.

Par ailleurs, c'est comme si l'on supposait que les communes étaient responsables (pollueurs-payeurs), alors que les émetteurs de polluants dans ce cas sont majoritairement les automobiles automobilistes... A aucun endroit, il n'est fait mention de ceux-ci, pourtant parmi les principaux pollueurs de la ville et de l'eau.

Recommandation : l'automobile occupe un espace considérable mais génère en plus une multitude de pollutions, dont celle de l'eau. Plus que toute autre pollution diffuse nous pensons que l'automobile doit être mise à contribution. Une partie de la taxe de roulage devrait être affectée à la dépollution de l'eau. Peut-être même faudrait-il créer une taxe spécifique.

AP 1.16 : Gelelytsbeek

Question : nous ne sommes pas sûrs de comprendre pourquoi cette AP a disparu des AP retenues.

OS 1.5 : Assurer la gestion qualitative des masses d'eau souterraine

AP 1.49 - 1.50 - 1.56 :

Pour cet OS, ces trois mesures sont celles qui ont été retenues et budgétisées. Nous voyons bien le préambule expliqué dans la note méthodologique. Ceci dit, les montants liés à ces AP sont les plus élevés de l'ensemble du PGE.

Commentaire : Certes, il y a lieu de diminuer les nitrates dans les nappes phréatiques, surtout dans les zones de captage de l'eau de distribution. Cependant, ensemble ces AP représentent un montant de 85 000 000 € environ (si l'on reprend les montants annuels

<http://blog.mondediplo.net/2010-01-06-Toulouse-Bruxelles-l-axe-du-mal-de-Veolia>

efficaces max.). C'est exorbitant. Nous nous posons quelques questions...

AP 1.49 : Réduire les concentrations de nitrates d'origine non agricole dans la masse d'eau en assurant la rénovation du réseau d'égouttage

Le montant de 38 M € (Annuel, Max, effectif) environ pour la réfection des égouts est – si l'on comprend bien – celui qui correspond également à l'AP 5.10 : Poursuivre le programme pluriannuel d'entretien, rénovation et extension du réseau d'égouttage.

Question 1 : est ce exact ? S'agit-il bien de la réfection des 500 km d'égouts pour un montant d'1,5 milliard d'euros engagés sur 20 ans ?

Question 2 : si oui pourquoi ne pas mentionner qu'il s'agit de la même action comme cela est fait pour d'autres AP et pourquoi n'est ce pas exactement le même montant que l'AP 5.10 ?

Question 3 : Et s'il s'agit de la même action prioritaire, pourquoi la compter dès lors deux fois dans le budget du PGE ? Du moins telle est notre impression !

Commentaire : Cela perd le lecteur le plus attentif.

AP 1.50 : Cette AP nous paraît peu définie pour un montant pourtant bien élevé (8 M €)! Il est dit qu'il n'y a pas d'étude qui permette de vraiment connaître le transfert de polluants du réseau d'égouttage vers les nappes phréatiques.

« Il est en effet difficile de se prononcer sur l'efficacité des mesures proposées pour améliorer la qualité des eaux souterraines, dans la mesure où les effets de ces actions ne sont observables que sur le long terme et sont difficilement quantifiables. Néanmoins, pour les eaux souterraines – principalement pour la masse d'eau du Bruxellien en raison de son mauvais état chimique –, trois mesures de grande envergure ont été envisagées, que l'on peut regrouper en deux problématiques : les infiltrations de polluants depuis les réseaux d'égouttage et de collecte des eaux usées et la pollution des sols. Dans le premier cas, les quantités exactes d'eaux usées qui s'infiltrent dans la nappe ne sont pas connues. De plus, la concentration des effluents, partiellement filtrés, n'est pas connue non plus. Une cartographie précise des points de rejets et des infiltrations n'est par ailleurs pas disponible. Concernant les sols, une cartographie des sols potentiellement pollués existe. Cependant, le degré et la nature des pollutions ne sont pas connus pour tous les sites. De même, la quantité de ces polluants qui vont filtrer à travers le sol jusque dans la nappe n'est pas connue non plus. Pour toutes ces raisons, nous n'avons pas procédé à l'analyse de l'efficacité pour les eaux souterraines. »

Question : Avec autant d'incertitudes, est-il bien raisonnable d'engager 8 M € supplémentaires ?

Commentaire : Par ailleurs, ceci indique clairement que le réseau d'égouttage se situe du côté de l'assainissement plutôt que du côté de la diminution des risques d'inondation.

AP 1.56 : Assainir les sols pollués. Nous voyons évidemment bien le rôle qu'un sol pollué peut avoir dans la contamination des eaux souterraines. Il est essentiel d'assainir les sols.

Commentaire 1 : Mais installée dans cette rubrique l'on pourrait faire croire que la seule raison de l'assainissement des sols serait de limiter les nitrates dans la zone de captage.

Question 1 : Mais plus encore, si la gestion de l'eau doit pouvoir financer une partie de la dépollution, inversement, la dépollution doit pouvoir trouver l'essentiel de son financement ailleurs que dans la gestion de l'eau. Les 35 M € annuels sont-ils portés au compte exclusif de la gestion de l'eau ?

Question 2 : Est-il bien raisonnable et efficace d'utiliser des montants aussi exorbitants

pour diminuer la concentration des nitrates dans cette zone alors que par ailleurs, ce captage ne correspond qu'à 1 ou 2 % de l'ensemble de l'eau de distribution en RBC ?

Recommandation 1 : D'une manière générale le plan devrait prévoir des mesures plus contraignantes et des sanctions (pas forcément financières) pour réduire les émissions de polluants, tant pour les particuliers que pour les entreprises. La politique du pollueur payeur possède des limites. On en reparle plus loin dans la discussion sur l'axe 3.

Recommandation 2 : Il s'agit d'informer et de sensibiliser sur les mesures à respecter et les obligations légales, mais aussi d'assurer un contrôle efficace du respect des normes. Il serait pertinent de faire une adaptation des textes légaux comme le RRU et les RCU pour intégrer la gestion de l'eau dans les demandes de permis d'urbanisme et imposer des normes plus contraignantes pour limiter l'imperméabilisation des sols et préserver des zones d'infiltration-(lors de rénovations lourdes et pour de nouvelles constructions).

Au total de cet OS 1.5 le montant des 3 AP qui est d'environ 85 M € est-il porté au total du budget du PGE comme cela semble l'être ?

Recommandation : Nous proposons que cet objectif stratégique, vu son montant égal au tiers voire à la moitié du financement annuel de l'ensemble du PGE, soit complètement repensé – présenté.

AP 2.1 : Améliorer la continuité du Molenbeek et autres affluents de la Senne, de la Woluwe et du Canal

Ces mesures sont incontestables.

Recommandation : ces actions qui travaillent également sur le paysage devraient être menées avec les communes, la société civile et les habitants des vallées.

AP 2.3 : Augmenter les débits d'eau claire envoyés dans la Senne et ses affluents : il nous paraît étonnant que ces deux mesures centrées sur des études restent intégrées au programme de mesure alors que la méthodologie de choix des AP annonçait justement que les études en étaient sorties.

Question : Pourquoi une telle dérogation à la règle ici ? Ceci dit, ces études d'un montant relativement raisonnable sont intéressantes.

AP 2.6 : Gérer les impacts du réseau d'égouttage sur les nappes phréatiques

Question : Peu-t-on imaginer que le drainage de la nappe se fasse par des travaux placés en surface ? C'est notamment la proposition qui a été faite pour le ruisseau de la source du Calvaire à Forest ?

Commentaire : Si c'était le cas, ce drainage de l'eau aurait tout à voir avec les NRU d'une part et avec le renvoi des eaux claires vers les exutoires naturels d'autre part. Il y aurait économie d'échelle...

AP 2.8 : Imposer de nouvelles conditions lors de la délivrance de permis d'environnement et de permis d'urbanisme prévoyant la pose d'un dispositif drainant de type passif

Question : N'est-il pas étrange d'imposer aux particuliers de traiter d'un problème qui est général ? Et si aucun particulier ne fait de travaux et donc ne demande de permis d'urbanisme, rien ne se fait ? Cette mesure est peu compréhensible...

AP 3.3 : Supprimer la tarification avantageuse des entreprises pour l'approvisionnement en eau potable au-delà des 5.000 m³/an – Nous devons avouer que nous ne comprenons pas bien cette mesure... Pourquoi les entreprises devraient-elles avoir des tarifs préférentiels ? Et ce d'autant plus qu'« il ressort de ce graphique que l'augmentation de 10 % du prix de l'eau engendre une

diminution de l'ordre de 7 % de la consommation de l'industrie. » (p 147 dans le chapitre lié à la consommation durable de l'eau). Autrement dit, une consommation durable de l'eau devrait au contraire supposer une augmentation du prix de l'eau. Pourquoi changer la règle ici spécifiquement ?

Recommandation : Nous proposons ici d'en rester au principe que l'Union européenne préconise : récupération des coûts et pollueur payeur. Nous ne voyons pas pourquoi les entreprises devraient être bénéficiaires ici.

AP 3.4: Calculer la redevance pour l'assainissement des eaux usées sur base des eaux effectivement rejetées

Cette question ne doit pas être prise à la légère car en effet il n'y a pas de raisons de financer l'assainissement de l'eau lorsque l'on n'en rejette pas. Le problème central est donc de séparer le financement de la distribution de l'eau et le financement de l'assainissement.

Commentaire : par contre il y a lieu de faire attention de favoriser des personnes ou groupes de personnes qui ont les moyens de payer des citernes de récupération de l'eau par exemple pour arroser les jardins, etc. Le coût de l'assainissement va se reporter dès lors vers ceux qui n'ont pas ces moyens là.

Recommandation : nous proposons qu'il y ait débat public sur cette question voire un panel citoyen...

AP 3.5: Financer l'assainissement collectif des eaux de ruissellement

« Lorsque l'on sait que plus de la moitié de l'eau épurée transitant par la Step provient du ruissellement des eaux du fait de l'imperméabilisation il y a lieu de prendre des mesures pour assurer le financement collectif des eaux de ruissellement. Par une application stricte du pollueur payeur, ce service d'assainissement des eaux devrait être financé par les Bruxellois. » Nous ne pouvons que souscrire à une telle approche. Mais cela appelle quelques commentaires ou recommandations.

Commentaire 1 : Posé ainsi, cela signifie que les eaux de ruissellement dûes à l'imperméabilité des sols sont une fatalité. Pourtant le texte plus loin est explicite. « Au final, l'idée est que le produit de ce financement serve à financer la gestion publique des eaux pluviales (assainissement, création et gestion de nouvelles rivières urbaines (NRU), infiltration, bassin de rétention naturel,...cf. AAussi O.O 5.1.7) ». C'est à dire qu'il ne s'agit pas seulement de financer l'assainissement mais de financer la diminution du ruissellement.

Recommandation 1 : Nous demandons que soit privilégiée la diminution de la quantité d'eau de ruissellement plutôt que la diminution de l'assainissement de l'eau de ruissellement. Nous nous étonnons que le PGE ne crée pas une AP spécifique à cette question et nous demandons que soit créée cette nouvelle AP intégrée dans un Objectif Stratégique et Opérationnel (Faire de l'eau de pluie une ressource). Idéalement, cet ensemble devrait se retrouver dans l'axe 4 – gestion durable de l'eau. Voir plus loin.

Commentaire 2 : il ne faut pas attendre que la nouvelle taxe évoquée plus haut soit créée pour commencer à financer la diminution des eaux de ruissellement (le traitement à la source). Une part de ce financement existe déjà... dès lors que l'on transfère une partie de la construction des bassins d'orage vers les NRU et autres techniques de gestion à la source / décentralisée (pour le dire simplement).

Recommandation 2 : nous demandons qu'une part non négligeable des coûts collectifs de l'assainissement aille directement vers la diminution des eaux de ruissellement en se donnant des volumes et des montants chiffrés. Nous proposons que soit étudiée la

possibilité de transférer un volume équivalent à 15 % du budget des BO en projet dans les six années vers des investissements en terme de NRU et autres dispositifs dans la ville dense. Ce financement le serait à titre expérimental pour une accélération de la transition d'une gestion centralisée vers une gestion décentralisée, à la source.

Commentaire 3 : A priori, un tel financement ne peut pas basculer de l'assainissement (Hydrobru) vers de la diminution du ruissellement (qui impacte pourtant l'assainissement). Ce ne sont pas les mêmes « enveloppes ». Pourtant :

1 – La Région finance pour 30 % les services de l'eau par l'impôt donc. Une part de l'impôt ne pourrait-il pas subvenir à cela ?

2 – Une part des dispositifs de rétention de l'eau peuvent être considérés comme des BO à ciel ouvert. En quoi Hydrobru ne pourrait-il pas financer des ouvrages équivalents à ces bassins de rétention pour un cubage opérationnel équivalent à celui des BO en projet ?

3 – Idem pour la SBGE qui s'occupe déjà de l'assainissement des eaux de ruissellement, sachant que la SBGE est financée pour partie par Hydrobru.

4 – A la limite l'on pourrait imaginer un système de prêt de ces institutions, le temps d'organiser la taxe à l'imperméabilisation.

Recommandation 3 : Nous plaçons pour qu'un débat public voire un panel citoyen ait lieu sur ces questions de financement des NRU.

AP 4.2 : Promouvoir la consommation d'eau du robinet pour les besoins en eau potable.

Bien entendu. On ne peut qu'y souscrire d'une manière générale. Placer des fontaines publiques d'eau potable, des robinets-fontaines dans les espaces publics (parcs, jardins, gares, places, hôpitaux, écoles, musées, restaurants) et les bâtiments publics (maisons communales, administrations, parlements, postes) et envisager une gestion participative de ceux-ci

Commentaire : Cette action est en tout point appréciable. Placer des fontaines d'eau potable, quelle belle idée ! Qu'elles soient en plus co-gérées de manière participative nous paraît une excellente idée. Cela fait penser aux Case del' aqua en Italie. Nous soutenons complètement cette idée. Le montant annuel de 30 000 € (Annuel Max Efficace) environ nous apparaît un peu faible, dès lors que l'on veut un travail réel de participation et des fontaines qui ont un peu d'allure !

Etudier la faisabilité d'offrir l'accès gratuit à l'eau de distribution dans le secteur de l'Horeca – Cette mesure est un peu troublante. Faut-il véritablement fournir une eau gratuite pour toutes les activités de l'Horeca afin que les restaurants ou les cafés de la ville offrent gratuitement l'eau à table ?

Question : Cette mesure sera-t-elle assortie d'une obligation d'offrir de l'eau au client voire au passant, ce qui ne se fait pas dans les restaurants de notre ville ? Va-t-on le vérifier ? Nous pensons que cette mesure est « démesurée » pour un tel objectif si tel est le cas !

Commentaire : Ne devrait-on pas soutenir les mesures qui récupèrent l'eau de pluie ou la recyclent au niveau domestique ?

Recommandation : Favoriser l'utilisation de la pluie pour les multiples besoins, notamment par l'octroi de primes individuelles ou collectives.

Ceci dit, ces mesures sont des mesurette.

Question : où est passée la valorisation des citernes d'eau de pluie, qu'elles soient individuelles ou collectives ?

Recommandation : pour diminuer de manière notable la consommation d'eau potable, il y aurait lieu de créer un potentiel de réhabilitation des citernes. Nous savons que les coûts engendrés par ces réhabilitations ne sont pas économiquement très séduisants ! Pourtant faire de l'eau de pluie une ressource est une évidence écologique. Il y a lieu de soutenir donc les citernes individuelles ou collectives par des interventions publiques. Nous savons aussi que cela peut entraîner de nouvelles formes d'injustice par la diminution de la consommation qui entraîne – vu la structure de la facture - une diminution de la contribution à l'assainissement. Il y a donc lieu de changer la structure de la facture. Un débat sur ces questions doit avoir lieu, à intégrer dans le débat sur le financement de la gestion de l'eau.

AP 4.5 : Poursuivre l'installation de compteurs d'eau individuels

Comment se fait-il que cette mesure soit reprise dans celles qui sont retenues alors que le texte explique bien qu'un tel projet ne serait plus d'actualité vu le coût de la mise en place de compteurs d'eau ? Ou bien, vu qu'il s'agit d'une étude « Analyser l'opportunité économique et la faisabilité technique d'installer des compteurs intelligents », elle ne devrait plus se situer dans le programme de mesure...

Commentaire : C'est un exemple parmi d'autres qui rend la lecture de ce programme difficile, demandant un effort très grand de la part du lecteur.

Par ailleurs, le coût de cette étude serait de 800.000 € annuel env. Pour un montant total de 9 Millions max, cet investissement nous paraît totalement excessif. Pourquoi une telle étude prendrait-elle plus de 10 ans ? Cela nous semble une évaluation à l'emporte-pièce !

Recommandation : Nous demandons que cette AP soit retirée du PM, ou que le calcul de son coût soit complètement revu et étayé !

AP 4.6 : Encourager l'utilisation de l'eau de pluie, de surface, de captage ou de 2ème circuit (»re-use ») par les entreprises

C'est une bonne idée, certes. Mais c'est l'ensemble de l'eau de pluie qui devrait être utilisée comme ressource pour de multiples usages, dans les parcelles ou en intérieur d'îlots, dans l'espace public ou dans les parcs, dans les entreprises et les collectivités.

Commentaire : Le terme encourager paraît un peu vague et gentil.

Question : Quelles mesures et moyens concrets seront-ils mis en place pour réaliser ce qui ne serait qu'une belle promesse ?

Commentaire : nous nous étonnons de voir que par rapport aux citernes individuelles ou collectives, rien n'est prévu.

OS 4.3 : Favoriser le développement économique de la Région : c'est une évidence.

Commentaire 1 : Nous trouvons dommage que l'ensemble des résultats de l'AEEE doivent être cherchés dans un autre document encore. Il aurait été bien qu'une synthèse apparaisse dans ce document-ci.

Nous rappellerons cependant que dans le cadre de l'AEEE il avait été montré que le maillage gris ne permettait pas de créer de l'emploi bruxellois (malgré les énormes investissements). Alors que par ailleurs le maillage bleu + (maillage bleu + maillage pluie), de manière générale moins cher que le maillage gris, permettrait de créer de l'emploi local. Une première étude avait indiqué un nombre de 1800 emplois environ. L'étude Aquatopia, sur une zone équivalente à une large partie du bassin versant du Molenbeek, concluait à une fourchette de 25 à 220 nouveaux emplois environ. Fourchette très large, mais globalement positive.

Recommandation 1 : Nous demandons que le PGE exprime avec clarté qu'une gestion décentralisée de l'eau sera source d'emploi décentralisé, l'ensemble des études le montre ainsi que les études internationales à ce sujet. Alors qu'au contraire le maillage gris offre peu de nouveaux emplois. Cet aspect a été montré par la SBGE même dans le cadre de l'AEEE

Il n'y pas de budget chiffré pour un tel OO. En fait, il faudrait être plus précis.

Commentaire 1 : Il y a les questions de la demande et les questions de l'offre. On sait que des marchés s'ouvrent souvent dès lors que les pouvoirs publics créent une demande (un petit new deal).

Recommandation 2 : La première demande serait donc de financer des projets de gestion décentralisée de l'eau de pluie dans l'espace public ou sur les parcelles dont les pouvoirs publics sont propriétaires. L'axe 1 apporte quelques éléments en la matière, mais tellement limités.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, le point de départ central serait de considérer l'eau de pluie comme une ressource. Dès ce moment, de multiples initiatives sont possibles sur la parcelle, en intérieur d'îlot, en voirie, ou dans les parcs.

Commentaire 2 : Ce sont des milliers de formes d'interventions possibles et très diversifiées. En termes budgétaires, l'AP 1.2 qui est quasiment le seul endroit clairement identifié pour le faire, propose un budget dérisoire : 608 000 € (Annuel, Max, Efficace). On ne crée pas une demande bruxelloise avec des montants aussi étroits.

Recommandation 3 : Reconnaître que la demande viendra par la commande publique et/ou les aides publiques aux particuliers. Il y a lieu de donner des objectifs chiffrés plus ambitieux en matière de gestion de l'eau à la source.

Recommandation 4 : Nous demandons qu'une part des sommes allouées à l'assainissement / diminution des risques d'inondation soit alloué à des ouvrages de surface traitant de l'eau à la source pour une gestion décentralisée de l'eau, et ce en plus de la taxe qu'il y aurait à mettre en place.

Mais parallèlement à la demande, il faut créer une offre. Et il est vrai qu'il manque nombre d'emplois en matière de gestion décentralisée de l'eau. Pourtant, la Région s'est dotée d'un Cluster Ecobuild qui a décidé de traiter plus fortement de la gestion décentralisée, alors qu'au contraire, la plate-forme d'économie circulaire a rompu avec l'AEEE. L'eau ne semble plus présente dans la perspective d'une économie circulaire, ce *qui n'est pas contradictoire* avec le fait de continuer de considérer l'eau de pluie comme un élément jetable et donc de ne pas favoriser la circularité de la gestion de l'eau.

Commentaire 3 : Nous regrettons qu'il n'y ait pas de budget prévu pour la mise en place de filières de formation ou autres plus spécifiques aux questions de gestion de l'eau et de l'environnement plus généralement.

Recommandation 5 : Nous demandons la création d'une table ronde spécifique sur les questions économiques en termes d'emploi et de filière de génie écologique afin de pallier à la disparition de l'AEEE et à son non remplacement dans le cadre de la plate-forme sur l'économie circulaire.

AP 5.1 : Aménager le réseau hydrographique (eaux de surface, étangs et zones humides) afin d'améliorer sa fonction d'exutoire des eaux claires et sa capacité de tamponnage des crues

Nous souscrivons totalement avec cette AP et ce d'autant plus qu'elle formule un lien fort avec l'axe

1.

AP 5.2 : Clarifier le rôle des différents opérateurs et acteurs de l'eau dans la gestion des eaux pluviales (et d'un éventuel réseau séparatif) 1 Adapter la législation et la réglementation existantes afin que les obligations et responsabilités de chacun soient clairement définies en terme de gestion des eaux pluviales. Ce point AP 5.2 est crucial et d'une grande priorité.

Commentaire : Les nouvelles rivières urbaines ou maillage pluie doivent être considérés comme un maillon essentiel pour répondre à de nombreux objectifs stratégiques de ce plan de gestion comme :

- OS 1.1 Assurer la gestion qualitative de la Senne et de ses affluents
- OS 2.1 Restaurer le réseau hydrographique pour lui permettre de jouer son rôle de support aux écosystèmes et d'exutoire local des eaux claires
- OS 5.1 Diminuer l'occurrence et l'envergure des inondations sur le territoire de la Région (protection)
- OO 6.1.1 : Restaurer une meilleure visibilité de l'eau dans le paysage urbain
- OO 6.1.2 : Favoriser la biodiversité autour du réseau hydrographique
- OS 6.2 Assurer un environnement urbain de qualité par la présence de l'eau

Cependant, le réseau d'égouttage unitaire a beau avoir pour fonction l'évacuation des eaux usées, la présence dans ce réseau unitaire d'eau pluviale en petite ou grande quantité ne compromet pas fondamentalement sa raison d'être...

L'inverse n'est malheureusement pas vrai : une nouvelle rivière urbaine, maillage pluie ou réseau séparatif d'eau pluviale qui se voit adjoindre des eaux usées ou polluées perd toute sa raison d'être et à moins de réussir à supprimer ces raccordements d'eaux usées, il risque de perdre son statut de maillage pluie, et voir son raccordement au maillage bleu supprimé et d'être transformé en égout unitaire traditionnel.

C'est en gros ce qui est arrivé à la plupart de nos ruisseaux, mais également à quelques tentatives de créer un réseau séparatif au cours des dernières décennies.

Le maillage pluie ou autres NRU n'a à l'heure actuelle aucun statut et c'est un grand danger : on est en ville, et la place manque pour que ces NRU soient sur tout leur tracé à ciel ouvert. A ciel ouvert, il y a beaucoup moins de chances qu'un raccordement pirate d'eaux usées ne les pollue.

Or comment savoir si une canalisation enterrée est un égout unitaire ou un morceau de nouvelle rivière urbaine ? Comment un service d'urbanisme peut-il informer un demandeur de permis d'urbanisme de l'existence d'un maillage pluie ou NRU si celle-ci n'est pas cartographiée sur les cartes qu'utilisent quotidiennement les architectes et fonctionnaires de l'urbanisme (BRUGIS) et n'a pas une valeur légale au niveau urbanistique ?

Recommandation : Il ne faut pas oublier que la norme à Bruxelles, c'est le réseau unitaire. Les NRU doivent absolument avoir un statut particulier et vu leur complexité, bénéficier d'une planification et d'un suivi très particulier pour tirer le meilleur parti de celles-ci.

AP 5.6 : Entretien la Senne et ses affluents, en particulier dans les zones qui sont identifiées pour assurer un meilleur écoulement

Idem AP 5.1.

Commentaire : Cependant le point c) Assurer l'entretien des ouvrages : faire enlever les éléments qui freinent l'écoulement (nœuds hydrauliques), nous semble très onéreux avec 5 millions € (Annuel, max, efficace).

OO 5.1.6 : Améliorer la capacité d'écoulement et de stockage du réseau d'égouttage AP 5.9 : Poursuivre le programme pluriannuel d'installation de bassins d'orage et AP 5.10 : Poursuivre le programme pluriannuel d'entretien, rénovation et extension du réseau

Ici se trouve un nœud. Dès lors que l'on centre la limitation des risques d'inondations sur les bassins d'orage, il est clair que c'est l'ensemble du dispositif d'égouttage qui devient dès lors un dispositif de limitation des risques d'inondation : il faut bien amener l'eau de pluie vers le BO.

Par ailleurs, on le voit bien, les bassins d'orage ne sont plus seulement des bassins d'orage mais aussi des bassins de stockage des eaux sales pour éviter que ces dernières d'une part n'aillent encombrer les STEP et d'autre part que les eaux sales ne se déversent dans les exutoires naturels au risque de les polluer. Ces initiatives paraissent de bon sens. *Pourtant, nous sommes en désaccord avec ce qui est un basculement conceptuel.*

Commentaire 1 : Cette AP est la reconduite d'une logique à l'œuvre depuis les années 80 au moins qui consiste à adapter le réseau aux eaux de pluie, notamment en multipliant des annexes hydrauliques, plutôt que de déplacer l'attention et les moyens (notamment financiers) vers d'autres solutions qui ne soient plus en bout de chaîne mais qui prennent en charge les eaux pluviales avant leur rejet à l'égout. Cette action prioritaire témoigne du décalage entre d'une part le discours sur les techniques alternatives mais pas accompagné de réels moyens pour leur mise en place et d'autre part des investissements très importants consacrés à la mise à l'agenda de nouveaux BO. En définitive le BO reste le principal moyen déployé alors que les alternatives restent marginales. Le BO est donc présenté comme l'antidote à l'imperméabilisation !

Commentaire 2 : Cette manière de voir occulte les solutions décentralisées, de gestion à la source, comme faisant partie de l'arsenal des dispositifs à mettre en place dans la ville dense. Mais surtout, une telle catégorisation permet de sortir les égouts de l'assainissement (assainissement qui par ailleurs ne trouve pas une place précise dans l'ensemble des AP) et donc de faire accroître le volume financier de ce secteur de la gestion de l'eau en valorisant la diminution du risque d'inondation.

Recommandation 2 : La réfection du réseau d'égouttage devrait être rangée dans le cadre de l'axe 1, au titre de l'assainissement des eaux usées. Cette notion d'assainissement doit être clairement visible dans les OO, OS et AP. Le budget lié à la réfection de ces égouts doit clairement être rangé sous une dénomination de l'assainissement.

Recommandation 3 : Inversement, les mesures de gestion décentralisées et innovantes (AP 1.2) devraient se retrouver dans **la gestion durable de l'eau**, mais avec un autre budget que pour l'AP 1.2. Dans le tableau budgétaire des mesures efficaces pour diminuer les risques d'inondation, on ne retrouve plus d'AP liées à de telles mesures décentralisées. D'une certaine manière, c'est comme si le maillage pluie avait disparu. Il reste en effet un maillage bleu mais essentiellement dans les zones périphériques (les cours d'eau).

OO 5.1.7 : Limiter l'imperméabilisation et réduire son impact en matière d'inondation

AP 5.11 : Mettre en place des mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation. Nous sommes en parfait accord sur ce sujet. Cependant plusieurs remarques

sont à faire. On lit dans le PGE :

« Les amendements à envisager se situent à plusieurs niveaux : adapter les prescriptions actuelles relatives aux « surfaces perméables », « toitures vertes » et « citernes d'eau de pluie » pour un approfondissement des mesures et une meilleure correspondance avec les objectifs poursuivis (limiter l'imperméabilisation, récupérer l'eau pour le recyclage ou tamponnage,...)

- proposer une solution, un encadrement face au fonctionnement actuel du mécanisme des dérogations fréquemment activé

- ajouter de nouvelles prescriptions au sujet de :

- la construction adaptée en zone inondable (en considérant la carte des zones inondables comme outil de soutien à l'application de certaines prescriptions du RRU). Par exemple, pour les nouvelles constructions, éviter les caves, ajuster le radier du rez-de-chaussée 30 cm plus haut que le niveau de voirie,...) ;

- une gestion plus intégrée et locale de l'eau de pluie. Par exemple, envisager un volume minimum retenu (VEMIN) à la parcelle de manière à favoriser la perméabilité, l'infiltration, l'évapotranspiration et le recyclage mais également un débit maximum autorisé par parcelle (DEMAX) pour assurer le tamponnage d'un rejet préférentiellement vers le réseau hydrographique naturel ou, au besoin, vers le réseau d'égout. Favoriser, de manière générale les écoulements d'eaux de pluie à ciel ouvert car moins complexe à entretenir et multifonctionnel. »

Commentaire : Toutes ces mesures nous semblent essentielles et nous y souscrivons. Mais de la même manière qu'IEB (Inter Environnement Bruxelles) pose la question, comment faire pour que des mesures réglementaires soient vraiment suivies d'effets réels ? Les dérogations sont multiples et les enquêtes publiques pas toujours bien suivies ! Nombre de projets reçoivent des permis d'urbanisme alors qu'ils ne correspondent pas aux règles dont la Région s'est elle-même dotée !

Recommandation : Nous pensons que ce problème peut être résolu en partie en renforçant une gestion localisée (par vallée) de ces questions et en y intégrant une participation citoyenne et de la société civile reconnue pour ce faire... voire des services de l'eau dans chacune des communes...

AP 5.12 : Accompagner les gestionnaires d'espaces publics et les particuliers dans la mise en œuvre des techniques de gestion décentralisée et alternative des eaux pluviales

C'est bien entendu une bonne mesure. Mais nous regretterons qu'elle ne soit pas accompagnée de financements ad hoc.

L'outil Quadeau est mentionné comme outil d'aide et c'est très bien. Par contre nous regrettons que l'étude Aquatopia, elle, ne soit pas mentionnée. Certes, il ne s'agit pas d'un outil aussi simple à utiliser que l'outil Quadeau, il s'agit d'un outil d'étude plus complexe, mais qui permet d'envisager des surfaces beaucoup plus grandes, à l'échelle du bassin versant ou de la vallée en traitant des typologies et caractéristiques des voiries ou des îlots. C'est un excellent outil d'aide pour les communes

Recommandation : Intégrer l'étude Aquatopia dans le PGE et le valoriser comme outil d'aide à la décision. Sinon, argumenter sur sa non présence dans le PGE. Et donner un droit de réponse à son auteur.

Mais il n'y a pas que les outils. Il faut aussi des humains. Nous pensons qu'une des meilleures manières de faire serait de créer de véritables lieux d'échanges de savoirs et d'élaboration collective par vallée. Chaque commune pourrait se doter d'un service de l'eau et, avec des comités d'habitants et autres opérateurs, former les Bassins Versants solidaires. Il faut sortir du rapport exclusif aux particuliers et créer des systèmes d'échanges horizontaux, des communs, même entre pouvoirs publics et particuliers

Recommandation : Intégrer déjà ici la notion de gestion par vallée.

AP 5.13: Limiter la construction en zone inondable

Cela paraît tomber sous le sens. Il faut apprendre à vivre avec l'eau est-il dit. C'est ce que nous proposons depuis belle-lurette. Il faut laisser des zones tampons où l'eau peut, en fonction des pluies, occuper l'espace sans crainte de dégâts pour les humains.

Commentaire : et pourtant, et pourtant, l'observation que nous faisons de notre paysage urbain est l'inverse. Nombre d'espaces de fond de vallées très humides continuent d'être construits. La réglementation suffira-t-elle ? Nous pensons que non. Il faut créer des espaces de débat et d'observation. Les bassins versants solidaires seraient propices à cela.

AP 5.15: Etablir une carte des zones inondables répondant aux critères de l'arrêté royal du 12 octobre 2005

C'est une excellente idée.

Commentaire : Mais il va falloir définir avec plus de précisions ce que l'on entend par zone d'inondations. Ces dernières recouvrent au fond des catégories différentes. Les inondations de fond de vallée, les flash flood, les nappes phréatiques, des égouts mal qualifiés, etc.

AP 6.1 : Développer une «Balade bleue récréative »

Revaloriser les lits des cours d'eau désaffectés et développer un parcours mettant en valeur la patrimoine matériel (cours et plans d'eau, ouvrages d'art, fontaines, bâtiments exemplaires en matière de gestion de l'eau,...) et immatériel (histoire, paysages, art,...) lié à l'eau ; établir ou restaurer les éléments permanents sur le parcours (y compris balisage, pictogrammes, panneaux) et les entretenir » : C'est fort bien. Mais nous ajouterions aussi, mise en valeur de projets qui réutiliseraient l'eau type NRU. Le montant de 655 000 € annuels nous semble intéressant.

Le PGE indique trois types de paysages : la ville dense, les espaces forestiers et la ville sous influence rurale.

Commentaire 1 : Comment valoriser le paysage de l'eau dans l'espace dense alors que si peu est prévu dans le PGE pour valoriser cette dimension ? Les NRU sont à peine évoquées ainsi que le maillage pluie, et ne sont considérés que comme des mesures alternatives aux grosses mesures centralisées

Commentaire 2 : Avec les EGEB, dans le cadre de deux contrats de quartiers et d'un projet mené avec l'IRSNB, nous avons commencé à mener des projets qui vont dans ce sens. Nous pensons essentiel de travailler avec les comités d'habitants et les citoyens. Les travaux encore en cours semblent montrer des résultats intéressants. Il nous apparaîtrait intéressant que Bruxelles Environnement y soit plus attentif !

Recommandation 1 : Nous pensons que le contenu de ces travaux devrait être élaboré avec la contribution des habitants, vallée par vallée, site par site. Les contenus devraient intégrer histoire, patrimoine, compréhension du paysage, projets futurs, réalisations, etc.

Recommandation 2 : Nous proposons que le PGE intègre la notion de ville sensible à l'eau. Ce concept qui a été élaboré en Australie commence à trouver des applications dans les villes européennes. Avec les EGEB, nous travaillons avec les communes du BVS du Molenbeek afin d'analyser ce concept et envisager son utilisation.

AP 6.2 : Mettre en valeur les cours d'eau, les étangs et les zones humides d'un point de vue paysager et écologique :

C'est une bonne idée bien entendu. Nous y souscrivons pleinement d'autant plus qu'il s'agit d'objectifs partagés avec ceux de l'axe 1.

Commentaire : Nous commençons à voir des centres culturels (que nous soutenons) envisager ce type de questions comme importantes pour eux. Le paysage urbain devient objet de culture. Avec les EGEB nous tentons de créer des liens entre ces mondes. La question de l'eau et les questions environnementales en général sont en effet des questions culturelles, c'est-à-dire dans le sens de « manière d'être au monde ». Il y est question de sensibilisation, de changement de regard mais également de participation à ce qui est une chose publique.

AP 6.3 : Développer le transport fluvial intra-urbain et les activités portuaires inter-modales

L'entrée en matière est-elle bien la question de l'eau ? N'est-ce pas plutôt une question de transport utilisant l'eau ?

Question : Est-ce au secteur de l'eau de financer un tel projet ? Est-ce normal de retrouver donc ce budget dans le tableau 1 de l'annexe 6 ?

AP 6.5 : Restaurer et revégétaliser les hauts de berges des cours d'eau

L'objectif opérationnel se situe dans le champ de la biodiversité OO 6.1.2 : Favoriser la biodiversité autour du réseau hydrographique. Nous souscrivons totalement à un tel objectif qui se situe à l'articulation des secteurs de l'eau et de la nature en ville.

Commentaire : D'une manière générale, le plan de gestion n'est pas assez relié aux autres plans de la ville : PRDD, Plan Nature, Plan déchet

AP 6.6 : Lutter contre les espèces invasives sur les hauts de berges – Certes il s'agit d'une mesure qui contribue à améliorer le cadre de vie, mais n'est-ce pas une mesure appartenant préférentiellement au plan nature ?

Commentaire : Certes, dans tous les cas, ce sera à la Région de financer cette action, mais il serait bien d'indiquer si son financement est pris en charge seulement par le budget de la gestion de l'eau ou dans quelle mesure il y a partage des frais!

AP 6.7: Communiquer aux administrations régionales et communales sur l'existence et la pertinence des vallées dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aménagement du territoire, de mobilité, de création d'espaces verts,...

« La ville de Bruxelles ainsi que les communes formant la Région bruxelloise se sont développées le

long de la Senne et de ses affluents, d'où un aspect très vallonné de la Région avec des variations d'altitude de plus de 80 mètres de haut pour des distances horizontales relativement courtes.

La localisation des quartiers le long des rivières a façonné leur identité, les a positionnés les uns par rapport aux autres, tels des maillons depuis les hauteurs du Bois de la Cambre jusqu'aux quartiers de Schaerbeek en passant par Ixelles et Etterbeek pour ce qui concerne la vallée du Maelbeek (rive droite de la Senne). Afin de permettre aux quartiers de maintenir une identité locale bénéfique aux habitants et usagers, à ces quartiers de développer des dynamiques communes ou complémentaires, les vallées représentent un axe intéressant à développer ou simplement à rappeler.

La présence des vallées et des crêtes peut constituer des obstacles au développement de la mobilité douce ou dite active ou au contraire la renforcer si les itinéraires sont privilégiés le long des crêtes ou des vallées, comme par exemple le long du canal.

La thématique des vallées et bassins versants devrait être intégrée dans les différentes politiques

régionales concernées. Pour ce faire, il est important de produire des documents de qualité représentant ces bassins versants. »

Commentaire : nous aurions pu l'écrire... Mieux, nous avons commencé à travailler avec les communes dans une telle perspective. Nous sommes étonnés que les exemples de travaux du versant de Forest connus ne soient pas repris dans ce PGE.

AP 6.8 : Mettre en place des aménagements et des techniques de gestion d'eau claire visant à rétablir les fonctionnalités du cycle de l'eau

« Dans la mise en œuvre des techniques de gestion décentralisée des eaux de pluie, assurer une place à l'eau en tant qu'élément propice au développement de la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur en même temps que de zones de tamponnage des eaux pluviales dans la lutte contre les inondations (axe 5) »

Commentaire 1 : Ce point est central. Il apparaît pourtant périphérique ici. Il devrait intervenir beaucoup plus tôt dans le PGE.

Commentaire 2 : Nous ne voyons pas de budget pour cette AP qui nous paraît pourtant si importante...

Commentaire 3 : Il faudrait pouvoir faire le calcul économique des gains que procurent les aménités liés à l'eau, non pas pour en tirer des profits (individuels) mais bien des profits collectifs...

Recommandation : Nous proposons qu'une étude évalue les bienfaits de la présence de l'eau en ville, qu'elle soit qualitative ou quantitative en termes économiques.

AP 8.3 : Assurer une gestion de l'eau cohérente et coordonnée au sein de la Région de Bruxelles-Capitale (coordination intrarégionale)

Nous ne pouvons que souscrire à la notion de coordination régionale. Il est normal que les instances intercommunales et les instances régionales créent les conditions d'une politique commune.

Coordination : pourtant, cette coordination interrégionale semble se refermer sur ces deux niveaux de l'action et semble virtualiser les autres niveaux.

Recommandation : intégrer dans la coordination régionale des acteurs tels que les communes et les BVS pilotes lorsqu'ils existent.

AP 8.4 : Encourager la participation d'acteurs bruxellois de l'eau aux associations européennes de l'eau et AP 8.5 : Valoriser l'expérience bruxelloise acquise en termes de gestion de l'eau en milieu urbain

Question : Pourquoi ne pas intégrer dans ces échanges et le cas échéant les acteurs communaux et de la société civile ?

C – Petite discussion sur les réglementations

Nous nous réjouissons de voir que le présent projet de PGE compte inclure de nombreuses actions prioritaires en terme de réglementations diverses. Ces dernières sont déjà nombreuses et se fondent sur un ensemble de réglementations conséquentes :

- la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigable
- l'arrêté royal du 5 août 1970 portant le règlement général des cours d'eau non navigables
- Le Règlement sur les cours d'eau non navigables de la Province du Brabant du 8 octobre 1954 reste d'application en Région de Bruxelles-Capitale tant qu'il n'est pas abrogé
- l'Atlas des cours d'eau non navigables dressé et arrêté en 1956 constitue le descriptif cartographique des écoulements d'eaux de surface soumis à la loi de 1967.
- le Code civil contient certaines dispositions qui autorisent les propriétaires riverains d'un cours d'eau à utiliser l'eau pour leurs besoins pour autant qu'ils la rendent, à la sortie de leurs fonds, à son cours ordinaire (art. 644).
- le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), en son article 0.4
- le point 4.3.3 de la priorité n°9 du Plan Régional de Développement (PRD) – toujours en vigueur jusqu'à sa future révision et abrogation par le Plan régional de Développement Durable (PRDD).
- le Plan directeur pour l'Assainissement des eaux de surface en zone bruxelloise de 1980. ménagement de cours d'eau, etc.
- la directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a été transposée dans le droit bruxellois le 24 septembre 2010.
- certaines dispositions du Règlement Régional d'Urbanisme (R.R.U) contribuent à assurer une certaine gestion des eaux pluviales.
 - Titre I "Caractéristiques des constructions et de leurs abords" : chapitre 4 "Abords" (art. 13) chapitre 5 « Raccordements » du Titre I (art. 15 et 16)
 - Titre II "Normes d'habitabilité des logements" :
 - chapitre 4 "Equipements" (art. 14 "Réseau d'égouttage")

Mais en plus de ces réglementations, nombreuses sont les AP qui en prévoient de nouvelles. Elles sont en grande nombre et traitent de niveaux réglementaires variés, nous les avons rassemblées ci-dessous :

- AP 1.8: Mettre à jour le cadre juridique afin de renforcer la protection du cours d'eau
- AP 1.12: Assurer un contrôle réglementaire sur le respect des normes de rejet en eaux de surface et en égout
- AP 1.14: Gérer les rejets domestiques non raccordables aux stations d'épuration collectives
- AP 1.16: Informer et accompagner les particuliers dans leur raccordement à l'égout
- AP 1.37: Assurer un contrôle réglementaire sur le respect des normes de rejet en eaux de surface et en égout
- AP 1.51: Eliminer les puits perdus existants
- AP 1.58: Prévenir les rejets indirects dans la masse d'eau souterraine
- AP 1.61: Assurer un contrôle adéquat des eaux souterraines en zone de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine
- AP 1.63: Assurer une protection et une gestion des masses d'eau situées dans les sites Natura 2000, les réserves naturelles et les réserves forestières en adéquation avec les objectifs de conservation des sites : protection des espèces aquatiques et restauration des milieux humides

AP 1.64: Veiller à la protection des zones sensibles à l'égard des nutriments
AP 1.65: Veiller à la protection des zones sensibles à risques accrus et des zones tampons à l'égard des pesticides
AP 2.2: Mettre à jour le cadre juridico-technique pour la restauration et la préservation du réseau hydrographique
AP 2.8: Mettre à jour le cadre juridico-technique
AP 5.11: Mettre en place des mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation
AP 5.13: Limiter la construction en zone inondable par voie réglementaire
AP 5.14: Garantir des zones non-constructibles le long des cours d'eau pour aménager des zones d'épanchement de crue
AP 5.17: Imposer l'adaptation du bâti et des infrastructures situés en zone inondable par voie réglementaire

Nous saluons l'énorme travail en la matière. Et nous n'en ferons pas l'analyse pied à pied, il faudrait des moyens que nous n'avons pas. Mais nous souhaitons faire quelques commentaires ou recommandations de type général.

Recommandation : il faudrait assurer un monitoring du suivi de la mise en place de l'ensemble de ces réglementations.

Question : une analyse de leurs compatibilités entre elles a-t-elle été mise en place. Est-on sûr qu'elles ne sont pas parfois en conflit entre elles ?

Recommandation : il y a lieu de bien voir que certaines réglementations ne peuvent être prises de manière trop générales. Il s'agit de mettre en place des réglementations différenciées en fonction des situations. Les causes d'inondation ne sont pas d'un seul ordre. L'on sait que dans certains lieux, l'on peut favorablement infiltrer l'eau et dans d'autres moins.

Recommandation : nous pensons que ces recommandations plus fines doivent être le fruit d'expertises hydrologiques, etc. Mais nous pensons que les habitants de cette ville peuvent également être conviés à la réflexion en la matière, notamment dans le cadre d'une gestion de l'eau par vallée ou par bassin versant.

Commentaire : mais attention, nombre de réglementations ne sont pas suivies d'effet ou trouvent des dérogations à leur application. Il apparaît qu'à Bruxelles cette pratique de la dérogation soit assez importante. Nombre de témoins étrangers observent avec un grand étonnement ce type de pratique où l'on accumule les réglementations sans se donner les moyens de les appliquer. Ce qui contribue au système de lasagnes réglementaires que nous connaissons.

Recommandation : il y aurait lieu de faire un bilan à terme des réglementations mises en place en les évaluant régulièrement...

C – Discussion sur le cadre général et les concepts généraux

Le PGE découle de la Directive Cadre Eau Européenne qui impose bien des points de vue et des concepts. S'il est clair que ce PGE est une véritable avancée, il possède également d'insignes faiblesses. Ce PGE n'est pas innovant et reste bien dans les lignes imposées par l'Europe avec des éléments de contradictions intrinsèques aux concepts européens qui semblent ne pas pouvoir lever certaines difficultés mêlées aux contradictions propres au système de gestion bruxellois de l'eau.

Mais où est l'eau de pluie ?

L'Europe impose le fait que la dimension centrale d'une bonne gestion de l'eau se mesure à l'aune de la qualité écologique (biologique et physico-chimique) et de la quantité des masses d'eau de surface et souterraines. Nous ne pouvons que souscrire à cette idée. Mais elle est insuffisante. D'ailleurs l'Europe le reconnaît aussi car elle impose un plan inondation qui a d'abord été pensé indépendamment du PGE mais qui y est aujourd'hui intégré. Il y a donc déjà au moins deux points d'appuis à ce PGE, mais pour lesquels on ne voit pas le dialogue. On ne perçoit pas le dialogue entre ces eaux dont on mesure la qualité et les inondations ? Quel est le rapport entre ces deux termes intégrés dans le même PGE. Pour nous ce vide est lié à un grand oubli ou une tache aveugle : l'eau de pluie reste irrémédiablement pensée comme un élément jetable et pas comme un « acteur » central. C'est comme si l'eau de pluie n'était pas considérée comme une ressource propice à des usages multiples complexes, producteurs de biens et de sens.

Or, entre la qualité de l'eau en tant que telle et les inondations, il y a un lien qui est justement l'eau de pluie (surverse des égouts par temps de pluie vers le réseau hydrographique, fonctionnement non optimum du traitement par temps de pluie, etc.). Pourtant un axe du programme de mesure aurait pu l'accueillir : l'axe 4 – Une gestion durable de l'eau. Cet axe se centre sur l'eau de consommation, mais renvoie en périphérie l'eau de pluie. Pour nous une bonne gestion de l'eau dans la ville commence par une bonne gestion de l'eau de pluie. Ainsi nous restons dans la continuité historique d'une vision négative de cet élément. C'est à partir de la gestion « durable » de cette eau de pluie que l'on peut diminuer la pression sur le système d'égouttage, favoriser la réalimentation des nappes phréatiques, diminuer les risques d'inondations, améliorer le paysage urbain, valoriser la biodiversité, diminuer l'apport en eau venant de l'extérieur pour les usages qui ne requièrent pas d'eau potable, etc. Utiliser l'eau de pluie de manière durable et intégrée est la clé de voûte d'une grande part de l'action. Or à aucun endroit cela n'apparaît ainsi. Sans cela, l'ensemble nous apparaît un peu bancal, insuffisamment ouvert sur l'avenir.

Si l'eau de surface et l'eau des nappes permettent d'élaborer la dimension centrale du diagnostic de l'eau en tant que telle, le centre de l'agir lui se situe selon nous autour de l'eau de pluie et de son rapport au territoire pour en faire un élément de ressource.

Nous ne pensons pas que les concepteurs de ce PGE ne soient pas au courant de cette importance, mais ils n'ont pas jugé utile de la prendre totalement au sérieux et de la placer comme un point nodal du dispositif. Nous en faisons une de nos critiques majeures.

Des services de l'eau à la ville sensible à l'eau

Là aussi l'Europe impose ses vues. C'est normal dira-t-on. Mais il est de notre droit d'en voir les limites. Pour l'Union, la construction des coûts s'élabore à partir du modèle suivant : service de l'eau (distribution, assainissement), utilisation de l'eau, activité avec l'eau. Il nous apparaît pourtant que ces concepts ne sont pas du même niveau logique et qu'ils sont propres à créer des éléments paradoxaux. Ces différentes approches de l'eau nous semble-t-il ne devraient pas être traitées sur le même plan. Le service de l'eau s'entend comme service au consommateur (entendu aussi comme pollueur). Ce cadre positionne le service de l'eau en centre de l'analyse et du discours, renvoyant

en « périphérie », l'utilisation et les autres usages de l'eau / perception de l'eau. Cela peut amener à un déséquilibre entre les besoins en eau des différents secteurs et la protection des sources d'eau. Ce cadre renforce une vision technocratique de gestion de l'eau ou l'homme contrôle la nature en contraste avec une vision plus sensible de l'eau qui propose un équilibre entre « homme et nature ».

Il nous semble que ce cadre ne permet pas de voir aussi clairement les interdépendances entre les multiples approches. Par exemple, utiliser l'eau pour l'infiltrer en faire des NRU ou tout autre usage a des répercussions sur la quantité et la qualité des services de l'eau.

Nous voulons comparer ce cadre conceptuel à celui que propose la notion de Ville sensible à l'eau qui se construit de cette manière : ville approvisionnée en eau – ville assainie – ville drainée – ville des rivières – ville du cycle de l'eau – ville sensible à l'eau. Les liens entre les différents niveaux de l'approche sont plus fins plus cycliques et écologiques. On peut y voir les effets d'interdépendance entre les différentes dimensions, là où la catégorisation proposée par l'Union ne le permet pas.

Par exemple, la ville des rivières joue un rôle sur l'assainissement, tout comme la ville sensible à l'eau joue un rôle sur la diminution des inondations. Ajoutons que le concept de Ville sensible à l'eau met en relation les besoins sociaux avec les exigences environnementales. Nous proposons de compléter le cadre conceptuel de la DCE par celui plus opérationnel et pas seulement financier de la Ville sensible à l'eau. Cette complémentarité permettra de mieux comprendre les nécessités de la ville tout en restant en équilibre avec la nature.

Il reste une autre difficulté qui mériterait en soi d'être étudiée. La notion de l'assainissement est centrale dans l'analyse des coûts de l'eau et du coup, de la tarification de l'eau. Et pourtant cette notion d'assainissement n'apparaît que très peu (notamment AP 3.4). Il manque une analyse plus approfondie sur ce rapport entre « assainissement » et aménagement du territoire. En outre, ces manières de faire ne permettent pas de rendre compte de manière plus précise le rapport entre les objectifs et les moyens. L'étude Wateco le dévoile en partie et montre que la Région subsidie les Opérateurs de l'eau !

Le payeur plutôt que l'acteur

C'est au chapitre 2 que l'on retrouve les concepts fondamentaux tels que le recouvrement des coûts environnementaux, ou le pollueur payeur. Ces concepts semblent partir du bon sens. La récupération des coûts environnementaux semble être placée sous le sceau de la logique. L'importance de ce concept est de placer au centre des considérations, le fait de financer les déséquilibres causés à l'environnement. Le principe de pollueur payeur est du même ordre. Pour recouvrir les coûts, il faut bien que quelqu'un paye. Ce concept a pour objectif de responsabiliser les acteurs et nous ne pouvons qu'y souscrire.

Mais il reste un défaut : c'est comme si tout passait par des transactions financières pour considérer un rapport positif aux questions environnementales. C'est comme si les citoyens – considérés au premier chef comme des acteurs économiques – ne pouvaient être des acteurs que comme pollueurs / payeurs. Il n'y aurait pas d'autre forme de participation que par le biais de la finance. Il faut insister sur le fait qu'il existe d'autres manières de sensibiliser les habitants à leur consommation et aux usages de l'eau que celles consistant à les faire payer.

Certes, les citoyens responsables prenant conscience de l'importance de diminuer leur impact environnemental « à la source » ne sont pas les plus nombreux mais ils ont un potentiel d'existence que les seuls concepts de pollueurs payeurs et récupération intégrale des coûts semblent nier ou tout au moins occulter. Nous pensons que c'est un des éléments qui rend la dimension participative si faible dans ce PGE. La transaction ne serait que financière. Les savoirs ne sont pas collectifs et les habitants ne seraient que des consommateurs et des pollueurs d'eau. Cette vision ne prend pas en

considération les projets multiples et citoyens visant à récupérer l'eau de pluie, à participer aux discussions concernant la politique de l'eau, les expertises citoyennes qui se développent dans ce domaine.

De plus cela semble accréditer le fait que seul l'acteur individuel est responsable (qu'il soit acteur domestique ou économique, voire même public). Tout semble ramené à des entités isolées. Nous plaidons pour un droit au commun en favorisant la pensée et l'action collective. Nous pensons que des acteurs collectifs doivent aussi intervenir dans la dynamique.

Le rapport entre la ville dense et la périphérie

Ce qui semble ressortir de ce plan de gestion est une forme de régime à deux vitesses : celle de la « périphérie », et celle de la zone dense de la ville.

En « périphérie », on parle d'une amélioration substantielle des cours d'eau et d'une renaturalisation la plus importante possible qui passe par la poursuite du programme de maillage bleu. Nous sommes en accord avec une telle approche.

Mais par ailleurs le PGE semble délaisser les zones denses de la ville. Comme si dans les centres urbains, la question était plus celle de l'assainissement et de la lutte contre les inondations et qu'elle relevait dès lors plus des opérateurs-bétonneurs que de Bruxelles-Environnement. Ce n'est évidemment pas écrit en toutes lettres dans ce PGE qui semble vouloir exprimer le contraire. Mais si l'on s'intéresse aux répartitions budgétaires, pour le dire vulgairement, « il n'y a pas photo ». Les moyens financiers (et donc humains) sont répartis en deux grandes catégories :

- a - ce qui est traité par les opérateurs de l'eau
- b - ce qui est traité par BE.

a – Les opérateurs de l'eau opèrent essentiellement sur les questions du sous-sol, sur les gros outils techniques de la gestion centralisée de l'eau. Or l'on sait que cette dernière se situe dans la ville dense, ce qui ne laisse d'ailleurs pas la population indifférente si l'on voit la résistance au BO de Flagey ou à la difficulté du BO du Molenbeek !

b – Les projets portés par BE ressortent de l'Axe 1, ils font l'objet de financements conséquents. Mais celui-ci est investi essentiellement sur les cours d'eau périphériques. Les techniques alternatives, qui elles pourraient se retrouver dans les zones denses de la ville représentent une part budgétaire dérisoire, elles sont presque inexistantes. Surtout aucun objectif opérationnel n'est prévu en nombre de mètres cubes d'eau à ne pas envoyer vers les exutoires, ou en terme de diminution des risques d'inondation...

En bref, nous ne lisons que trop bien que l'ensemble de ce PGE est essentiellement une recherche d'équilibre et de transaction entre les acteurs régionaux et les acteurs intercommunaux répondant toutefois à des exigences européennes. La plate-forme de coordination est la structure qui met en action cette dynamique mais au prix de l'invisibilité de biens d'autres acteurs et de biens d'autres potentiels : Au total, BE s'occupe en priorité des cours d'eau périphériques et laisse aux opérateurs de l'eau les techniques centralisées et la prise en charge des eaux dans les espaces urbains denses.

Mais où est le citoyen ? Où est la Région citoyenne ?

Le citoyen a totalement disparu du tableau. L'utilisateur de l'eau n'est présent dans le PGE que comme consommateur, comme client d'un service, comme personne à sensibiliser, mais nulle part, il n'est acteur pris dans une dimension pleine. Dans ce plan de gestion la notion de participation n'apparaît qu'à un seul endroit : la gestion des fontaines d'eau urbaine. L'idée est bonne et nous y souscrivons en plein. Mais quelle insuffisance ! L'habitant n'est convoqué dans le reste du PGE que comme devant être éduqué ou sensibilisé, ce qui est nécessaire, mais tout aussi insuffisant.

Avec cet oubli, c'est l'action menée par nombre d'acteurs de la société civile qui sont niés oubliés et leurs objets ou propositions avec eux. Par exemple, exit les NRU dans les zones denses de la ville, exit les Bassins Versants Solidaires, exit Aquatopia, etc.

Le plus grave ce n'est pas que le PGE ne les retienne pas, c'est que cela n'existe pas et qu'aucune discussion sur leur pertinence n'ait lieu ! Pourquoi l'étude Aquatopia n'est elle pas discutée dans le PGE, même si ce devait être pour la réfuter (mais au moins en faire le débat) ? Pourquoi ignorer les Bassins Versants Solidaires qui sont une proposition remarquable et parfaitement innovante, qui contribuent concrètement à faire exister la notion de vallée souhaitée par ce PGE par ailleurs ? Pourquoi ne pas faire mention des cartographies collectives (Map-it ou autres) qui permettent de faire des diagnostics collectifs et des propositions pertinentes ? L'exemple du Versant Solidaire de Forest qui a été reconnu comme remarquable et a commencé à faire l'objet de plusieurs communications scientifiques n'est mentionné à aucun endroit. Pourquoi ne pas parler des actions collectives en intérieur d'îlots ? Pourquoi ne pas voir là qu'il y a une série d'expériences qui pourraient placer Bruxelles sur un échiquier effectivement innovateur ?

Nous nous interrogeons de la non-visibilité donnée à toutes ces dynamiques associatives faisant accroire que, tout bonnement, rien n'existe en dehors des pouvoirs publics ou des opérateurs de l'eau. Nous ne disons pas en faisant cette remarque que le PGE doit nécessairement suivre la proposition de la société civile, mais ces initiatives pourraient être au moins mentionnées, et surtout discutées afin de rendre visible aussi l'argumentation qui les réfutera en terme d'expérience. Ce qui nous pose un vrai problème, alors même que ces expériences ont pour fonction de rendre la question de l'eau visible, c'est le procédé qui consiste ici à les rendre invisibles.

Notre incompréhension et notre malaise sont importants. Nous voyons bien comment les concepts européens ne valorisent pas cette approche, tellement elle est centrée sur le service et le paiement de ce service. Mais la Région à toutes les latitudes pour s'en détacher un peu et valoriser des expériences positives en son sein. Plus tard même la Région – Ville pourrait défendre au niveau européen un tel point de vue afin d'influencer la DCE à son tour, car la Région est citoyenne de l'Union et peut exercer un droit à la critique !

Un autre grand absent : la commune

Le citoyen est assez absent du PGE, mais il n'est pas le seul... Les communes le sont aussi. En fait, pour ce qui est des communes, on pourrait dire que leur présence dans la gestion de l'eau se fait par le biais de leur participation à la gestion des Intercommunales Hydrobru et Vivaqua. Mais ce n'est pas si simple. Si les communes sont parties prenantes de ces opérateurs de l'eau, ce l'est aussi par un système délégué. La plate-forme de coordination régionale pour la gestion de l'est est composée de ces opérateurs de l'eau. Mais pour une commune, cela commence à faire loin et leur représentation au sein de cette coordination devient très virtuelle. Certes, les communes peuvent être invitées par cette coordination, mais cela reste là aussi plutôt peu prégnant et, disons, plutôt hypothétique. Si l'on regarde le tableau 6.8 des AP, les communes n'apparaissent que très rarement dans les acteurs responsables sur les questions de l'eau.

Comme si la gestion de l'eau n'était pas une question également communale ! Si le citoyen n'est pas considéré comme légitime pour co-gérer les affaires publiques, cela nous apparaît beaucoup plus étonnant pour ce qui est des communes ! Il s'agit aussi de pouvoirs publics. A moins bien entendu que gestion de l'eau ne rime qu'avec tuyauterie. Dans ce cas, les Intercommunales feront l'affaire. Et c'est ce qui se passe.

A moins que ce ne soit ceci : peut-être veut-on protéger les communes en les rendant absentes du PGE ? Car, en effet, entre gestion tuyautaire déléguée et aménagement du territoire qui est un pouvoir « régalien » communal (si l'on peut dire), cela risque de créer des tiraillements internes... Veut-on éviter que les communes ne se retrouvent confrontées avec de nouveaux conflits. Entre

loyauté aux intercommunales et gestion territorialisée ?

Mais gérer les contradictions, n'est-ce pas le fait du politique ? Aurait-on peur du débat sur l'eau au sein des communes ? Nous n'osons le croire. Nous pensons que les communes sont tout à fait capables et doivent être confrontées à des visions différentes de gestion de l'eau. C'est le débat sur les visions différentes qui génèrent le politique. Prenons les communes comme des adultes et la demande de BE qu'il y ait des responsables de la gestion de l'eau au sein des communes est indiquée pour ce faire. Ces personnes devraient être formées aux différentes manières d'aborder la question de l'eau.

De plus, si l'on veut penser par « vallées » – des bassins versants - comme le propose le PGE, il faudra bien travailler avec les communes. Et nous sommes de ceux qui pensons qu'il vaut mieux des synergies entre acteurs que des acteurs dispersés. Et les communes qui ont toutes les raisons de gérer l'eau aussi à partir de l'aménagement du territoire pour le bien être de leurs populations, pour toutes les qualités que cela peut offrir, ont tout intérêt à être reconnues comme acteur avec plus de force dans ce PGE. Nous en reparlons dans nos axes propositionnels.

Le manque de concepts contemporains et de visions du futur

Les questions liées à l'environnement agitent notre époque. Et pourtant le PGE semble y échapper en partie. Certes on retrouve la notion de durabilité, mais on l'a vu, son acception ici est tellement réductrice.

Il est d'autres concepts qui agitent nos villes et territoires, comme la transition écologique ou énergétique. Ces concepts n'apparaissent nulle part dans le PGE. Pourtant tout concourt à devoir s'y mettre. Et que dire du terme de « résilience » qui n'est aucunement repris alors qu'il s'agit de la capacité d'un système à retrouver des formes d'autonomie ?

Retrouver un cycle de l'eau dans la ville, avec l'eau de pluie comme ressource et non plus comme élément jetable, est l'axe central de cette résilience. Nous pensons anormal qu'à notre époque où ces concepts font l'objet de colloques multiples au niveau universitaire dans les milieux associatifs et institutionnels, le PGE n'en fasse la discussion nulle part. Tout comme d'un rapport au génie écologique. Quand on songe que la gestion de l'eau va amener à repenser la morphologie des rivières, mais qu'il va sagir aussi d'évapo-transpiration et pourquoi pas reforestation, de régulation des climats, bref de renaturalisation de la ville, il y a matière à expérimenter, mais qui ne semble pas prise à bras le corps par le PGE.

Tout comme les questions de laboratoires vivants (Living Labs) qui font florès dans les pays anglo-saxons, etc., la question de « communs » qui se développe partout, les formes de la participation citoyenne, tous ces concepts « contemporains » doivent pouvoir traverser tous les systèmes institutionnels, au moins être discutés. Il est dépassé de faire semblant que face aux questions sociales et environnementales, ils n'existent tout bonnement pas. Le PGE ne peut se retrouver ainsi en dehors des grands courants de pensée du moment, à moins d'être capté par les seuls techniciens. Même la notion d'économie circulaire ne s'y retrouve pas ou à peine ?

Il nous apparaît également étonnant de ne rien voir en lien avec la santé publique, voire avec la santé communautaire. Certes, le thème de la récréation est bien présent et c'est fort bien. Mais nous pensons que la renaturalisation de la ville va plus loin que cela. Accompagnant le concept d'aménités, une présence de l'eau dans la ville peut permettre de créer des conditions de santé publique, voire de santé communautaire.

Nos axes propositionnels (plus loin dans ce dossier) s'inspirent de ces concepts de modernité contemporaine pour ne pas laisser Bruxelles, Capitale de l'Europe, en dehors des chemins qui

partout se balisent.

Prévenir ou s'adapter

Voilà une fameuse question. Elle apparaît en filigrane du projet de PGE. « Il va falloir apprendre à vivre avec l'eau », nous dit-on lorsqu'il est question de pluie et d'inondation. Voilà que cela apparaît presque comme une menace. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une menace. Mais ce propos a le mérite étrange de porter une ambiguïté, disons, stimulante. Il va falloir aussi apprendre à vivre avec le réchauffement climatique. C'est un leit-motiv que l'on retrouve pour toutes les questions environnementales. Apprendre à vivre avec l'eau, cela veut-il dire prévenir les excès et le retour du refoulé ? Ou au contraire apprendre à s'adapter à eux.

Il va falloir apprendre à vivre avec l'eau (comme une amie) si nous ne voulons pas vivre avec l'eau (telle une ennemie). Il va falloir s'adapter à elle si nous voulons prévenir ses excès. S'adapter ou prévenir vont ensemble. Nous le disions, il faut cesser de la refouler. Pourtant c'est encore ce que nous proposons par trop le PGE dans la ville dense. On continue de la renvoyer vers la tuyauterie, et ce faisant on veut refouler ses colères aussi...

Nous n'allons pas traiter beaucoup plus avant ce point qui mérite une discussion approfondie qui dépasse la question de l'eau (d'ailleurs). Mais nous affirmons un peu plus qu'un tel PGE est plein de concepts philosophiques qui ne se savent pas suffisamment l'être et qui ne sont pas suffisamment discutés. Nous l'affirmons, il ne s'agit pas que de problèmes techniques, même si la visée est pragmatique.

Conclusions sur l'analyse du PGE

Nous saluons une fois encore l'énorme travail qui a conduit à la réalisation de ce PGE. Les briques d'information et de savoirs sont nombreuses : ce PGE est une contribution à la sortie de l'ombre dans laquelle l'eau a été placée depuis 150 ans. Nous nous en réjouissons. Mais bien des choses sont encore voilées. Bien des oublis sont manifestes. On a le sentiment que l'on découvre d'un côté parfois pour recouvrir un peu de l'autre.

Les concepts de l'Union européenne et certaines résistances locales, historiques certes, ne permettent pas de dévoiler plus complètement la réalité et ses possibles. La position de l'Union et la DCE forment un système d'obligations qui chapeaute l'ensemble des Etats souvent insuffisamment vertueux en matière environnemental et nous ne pouvons qu'être d'accord avec la nécessité de s'intéresser à ces questions qui sont toujours des questions sociales. Mais l'Union n'est pas une entité neutre, désincarnée, désintéressée. Les concepts qu'elle propose doivent pouvoir être discutés, comme nous le faisons dans les lignes précédentes.

Nous observons au total de nombreuses ruptures dans le cycle de la pensée/conception de la gestion de l'eau à Bruxelles. Rupture du cycle de l'eau lui-même où l'eau de pluie est insuffisamment considérée comme un « actant » clé dans la continuité du cycle. Rupture entre les concepts techniques et les concepts de l'analyse des coûts environnementaux. Rupture entre les concepts de l'analyse des moyens d'action entre eux. Rupture entre le citoyen payeur et le citoyen acteur de son environnement. Rupture entre les opérateurs et acteurs de l'eau. Ces ruptures amènent à des disparitions et à des confusions.

Nombre d'éléments disparaissent et notamment le citoyen et sa capacité critique, propositionnelle et exploratoire. Avec cela ce sont des pans entiers de la construction de savoir notamment liés aux sciences humaines et politiques qui disparaissent. Nous, les EGEB – et ceux qui les ont précédés, - en sommes les premières victimes... Mais nous ne sommes pas les seuls.

Parmi les confusions, celle qui nous apparaît la plus déterminante est la confusion entre politique d'assainissement et politique de gestion des inondations qui semble inverser les rôles en rendant

impossible une véritable action à la source. Ce qui fait de Vivaqua-Hydrobru des acteurs centraux pour la gestion des eaux de pluie dans la ville dense, alors qu'au vu de l'impact de ces questions sur la qualité de l'eau (et rappelons que le "bon état" est l'objectif ultime de la DCE) c'est BE qui devrait être le principal opérateur public.

Nous ne sommes pas en mesure de proposer une reconstruction de l'ensemble de ce PGE qui non seulement a le mérite d'exister mais aussi possède des qualités propres indéniables. Nous voyons les efforts faits pour tenter de créer des liens entre différents niveaux du PGE et nous les saluons, mais ils restent insuffisants du fait des ruptures dont nous parlons plus haut.

Si nous déconstruisons quelque peu les choses, nous ne sommes pas en capacité de proposer une recombinaison claire – il faudrait un travail de plusieurs chercheurs pour recréer des combinaisons tenables, opérationnalisables, et nous voyons nos limites aussi – de l'ensemble du dossier. Ceci dit, faisons plus loin des propositions pour rattraper certaines de ces apories et manques.

Ces « Axes propositionnels » rassemblent des éléments partiels tirés de la dimension critique, mais surtout d'une volonté constructive qui est notre principal moteur. Nous espérons que cette dimension propositionnelle porteuse d'une « vision » pourra impacter le PGE, au moins en partie et sous forme « pilote ».

D – Intermezzi

Avant de développer nos grands axes propositionnels, nous voulons faire part de l'une ou l'autre expérience que nous avons eue à vivre et qui nous donnent des indications précieuses sur la manière dont des choses se passent en RBC.

1 – Le cas d'Aquatopia et le square Lainé

« *La science découvre, l'industrie applique et l'homme suit* »
Maxime citée à l'Exposition Universelle de Chicago de 1933.

L'étude Aquatopia, proposée par les EGEB qui en sont le maître d'oeuvre, menée par Architecture et Climat, l'auteur de projet et financée par Bruxelles Environnement nous apparaît comme pouvant devenir un outil puissant d'aide à la décision. Pour faire le suivi de cette étude et l'analyse des paramètres qui la conditionnent, un comité de pilotage a été mis en place avec : Bruxelles Environnement, Hydrobru, Vivaqua, la VUB, l'ULB, CutyDev, etc.

Cette étude, initialement, avait pour objectif de calculer le potentiel opérationnel, le potentiel économique et le potentiel en terme d'emplois des NRU. Cette étude a montré pour le cas du Bassin versant du Molenbeek que pour 7 % de désimperméabilisation des sols, on avait une efficacité de 75 % des eaux de surfaces qui peuvent être traitées (c'est à dire ne pas pas être envoyées vers les égouts), ce qui est considérable.

Ce qui est intéressant avec Aquatopia, c'est que cette étude a développé une méthodologie de l'approche qui peut servir pour analyser le potentiel hydrologique des NRU pour toutes les situations géographiques de la RBC. Elle permet dès lors de visualiser dans quelle mesure des NRU et autres techniques dites alternatives peuvent être avantageusement utilisées dans telle ou telle situation.

C'est sur cette base que la Commune de Forest et les EGEB ont demandé un financement auprès d'Hydrobru pour mener une étude sur le potentiel de NRU en amont du square Lainé où un BO était mis en hypothèse. C'est Vivaqua qui a mené l'étude. Cette dernière a été présentée à la Commune de Forest en présence de représentants de la commune de Forest, de Bruxelles Environnement, des EGEB et de l'un ou l'autre chercheur.

Les résultats présentés par Vivaqua ont montré un mauvais rendement des NRU à 10 ans. Mais disons le d'emblée, les EGEB contestent la manière dont les réglages de cette étude ont été faits.

1 – L'étude n'a pas utilisé les capacités d'infiltration des parcs alentours, alors même que Beliris va réaliser un jardin d'orage dans le parc de Forest par exemple.

2 – La modélisation n'utilise pas le parcellaire

3 – Le taux de renouvellement de transformation des voiries est de 2 % l'an, voire 4 %.

Au total, la simulation table sur le fait qu'il n'y aura pas ici de financement spécifique pour une approche décentralisée du risque d'inondation. Elle se construit sur la base d'une contrainte budgétaire, méthodologique et technique dans un contexte de business *as usual*.

Le représentant de Vivaqua a commenté le résultat en disant que la transformation pour une gestion décentralisée de l'eau sera trop lente pour diminuer réellement les risques d'inondation dans des temps raisonnables. Il s'agit donc de continuer le programme de construction de BO comme prévu. Mais bien sûr, il faut commencer à penser à créer des mesures décentralisées pour tout un tas d'autres raisons liées aux multiples aménités que cette approche décentralisée peut produire : bien-être, amélioration de la biodiversité, diminution des îlots de chaleur, etc.

Nous sommes en désaccord avec cette façon de voir et nous la qualifierions comme

scientifiquement insuffisante car elle exclut de son champ des données à caractère social ou politique, les théories sociologiques ou agogiques du changement Cette approche exclut de son champ de recherche ce qui forme le cadre de la demande. Pour le dire autrement, cette approche part du point de vue que le technicien (en bout de chaîne du processus décisionnel) possède toutes les données et variables. Du coup, c'est le technicien qui ici définit la volonté politique. Nous sommes en désaccord. Bien des variables peuvent être modifiées et elles n'appartiennent pas au technicien, mais à de nombreuses autres couches de la société dont bien entendu le politique. Les sciences humaines sont convoquées ici.

Tout d'abord nous avons été étonnés que la demande d'aide en financement se soit transformée sans aucune discussion en une étude directement menée par Vivaqua. Alors que Vivaqua était dans le comité de pilotage d'Aquatopia avec de nombreux autres acteurs, inversement, Vivaqua n'a pas jugé utile de créer un groupe de pilotage d'Aquatopia Lainé. Cela fait partie des processus méthodologiques insuffisants liés à une insuffisante compréhension sur les conditions sociales de l'élaboration de l'expertise. Nous pensons que – faisant références aux *Sciences studies*, - nombreuses formes d'expertise supposent une analyse des contextes de l'expertise et nécessitent donc l'ouverture des recherches à des collectifs multidisciplinaires, multisectoriels, multicouches.

Nous pensons que l'on peut modifier tous les paramètres utilisés par Vivaqua pour mener l'étude, que cela nécessite débat avec des collectifs plus larges que ceux de l'expertise purement technique (tuyautaire) et que les résultats peuvent s'en trouver fortement modifiés.

1 – Bien sûr, il faut compter sur les parcs qui ont de grandes capacités d'infiltration. Il est prévu que parc de Forest accueille un jardin d'orage d'importance, pas exemple... Le parc Duden va aussi faire l'objet de modifications par Beliris...

2 – On peut comprendre que pour les ingénieurs le travail dans le parcellaire ne soit pas une idée première, les techniques qu'ils emploient sont assez éloignées des considérations sociologiques ou de la mobilisation des habitants... Or nous pensons qu'il est possible de créer des dynamiques qui permettent de mobiliser des habitants pour faire évoluer la gestion de l'eau dans le parcellaire... Moyennant bien sûr un soutien financier aux particuliers pour réhabiliter des citernes, individuelles, collectives ou autres, des jardins d'orages, etc.

3 – Mais le plus important est de travailler au niveau des voiries en imaginant un taux de renouvellement accru de ces dernières pour augmenter le potentiel d'infiltration des sols, d'évaporation ou évapotranspiration et autres usages.... Ce qui demande là aussi un surcroît de financement au même titre que la réfection des égout ou la construction des BO et donc une décision politique.

La qualité d'une approche décentralisée sera aussi fonction de sa capacité opérationnelle pour une gestion des questions liées à l'eau en tant que telle, et notamment la gestion des inondations. Une amélioration de la qualité du paysage urbain, même dans la ville dense, dans une vision durable, doit être concomitante avec la diminution des risques d'inondation et la diminution des charges polluantes. Dès lors, il y a lieu de diminuer les solutions classiques de gestion de l'eau au profit de formes de gestion décentralisées. Il y a lieu de transférer une part de l'énergie (finance, moyens humains,...) demandée pour la création des BO et autres ouvrages vers des technologies diversifiées et décentralisées qui demandent un design humain intégrant une diversité d'acteurs... Et ici ce n'est pas au technicien de définir les choses, mais bien aux citoyens et politiques.

Du moins, il est d'autres techniciens se fondant sur les sciences pour asseoir leur expertise, totalement aptes à être des contre-experts (par rapport au premier) : « *Quand on réunit trois scientifiques, on a quinze points de vue divergents* », disait Ulrich Beck, 1986. C'est le cas de Christian Piel, bien connu des Bruxellois puis qu'il fait des formations sur le paysage urbain, l'eau et l'architecture. Récemment lors d'une formation de Bruxelles environnement il expliquait avec clarté

qu'en France, l'Agence de l'eau finançait des projets de jardins d'orage et autres en utilisant les financements de l'assainissement.

Or ce qui s'est passé avec l'appropriation de l'étude nous montre avec clarté comment les techniciens se sont appropriés le processus d'établissement du savoir, l'expertise, pour en faire une vision unique... Vivaqua se porte en juge et partie dans cette affaire comme pratiquement dans toutes les affaires où une expertise sur les questions de l'eau est nécessaire. L'exemple qui nous a été donné à voir avec Aquatopia Lainé, n'est qu'un cas pratique parmi d'autres où des communes faisant appel à l'expertise technique officielle de la Région (Vivaqua), ne peuvent recevoir qu'une réponse technique qui devient dès lors réponse politique. Nous sommes en désaccord avec cette pratique autoréférentielle. Il faut absolument créer une expertise externe à la seule expertise « officielle » centrée sur la tuyauterie.

Mais pour ce faire, et à la décharge de Vivaqua, il faut aussi pouvoir prouver que ces formes de gestion décentralisée sont possibles. Malheureusement, on ne pourra prouver leur réelle efficacité qu'en les mettant en place dans la réalité, en en faisant l'expérimentation réelle par le biais de projets pilotes par exemple. Sans une volonté politique et vu la masse financière et énergétique intégrée par l'approche classique, ultra dominante donc, il n'y aura pas de possibilité de créer ces expérimentations. L'idée est de donner des moyens expérimentaux à des projets pilotes. C'est une décision politique. Nous la demandons avec force pour sortir des mécanismes autoréférentiels qui n'apportent plus de savoirs nouveaux.

« On ne peut pas parler sérieusement de la démocratie si l'on n'est pas capable d'envisager que d'autres modèles politiques que ceux de la démocratie (représentative) sont possibles. »

De la démocratie participative : fondements et limites, Marc Crépon et Bernard Stiegler, éd. Mille et une nuits, coll. Essai, 2007 (ISBN 978-2-75550-033-2), chap. Français, encore un effort, par Bernard Stiegler, p. 65

2 – Les inondations de juin : les bassins d'orage n'ont pas empêché les inondations

Inondations du 7 juin 2016 à Forest

Rappelons que le quartier de St Denis, contrairement à ce qu'on dit, n'est pas une « zone inondable » au sens réel du terme : la Senne est « loin » et n'a pas de raison actuellement de revenir jusqu'à la Place St Denis. Il faut donc s'insurger contre cette affirmation qui implique une certaine fatalité : « Que voulez-vous faire contre les inondations ? ».

Si, dans le cas de cours d'eau qui enflent démesurément il y a un risque prévisible -et encore est-ce à démontrer- il ne s'agit nullement de cela dans le cas de Forest : il y a d'une part surcharge des égouts vétustes, sous-dimensionnés et proprement assommés par les eaux de pluie vu la très forte pente goudronnée du bassin versant, et d'autre part la résurgence en cas d'orage des ruisseaux péniblement muselés par le béton omniprésent.

La réponse du bassin d'orage mis en service en 2012 s'inscrivait dans la logique prédominante des opérateurs de l'eau à l'époque, à grand renfort de publicité : « Les habitants de St Denis enfin hors de l'eau ! ». Or, depuis la mise en service du bassin d'orage, par 6 fois les maisons du quartier ont été prises par les remontées des égouts, la septième et dernière fois s'étant produite en date du 7 juin 2016. La pluie n'avait pourtant pas été très violente : 17mm horaire (données Flowbru) à l'écluse d'Aa toute proche. On a vu bien pire.

Les habitants ne peuvent s'empêcher de relever les éléments suivants, basés sur les données officielles de Flowbru :

1. Si, dans l'ordre de l'écoulement des eaux depuis l'amont vers l'aval, les habitations de St Denis sont touchées, le boulevard de l'Armée Britannique est touché, le bassin d'orage n'est *pas* à sa pleine capacité, et l'usine Audi en aval n'est *pas* touchée, que faut-il en déduire ?
2. Si les maisons les plus proches de la bifurcation vers le bassin d'orage se voient les plus touchées (1m80 d'eau des égouts dans les caves), que faut-il en déduire ?
3. Si, 12 heures après l'orage, toutes les canalisations importantes en aval de St Denis restent obstruées par la montée des eaux, que faut-il en déduire ?
4. Si le niveau des eaux claires (ruisseaux emprisonnés sous les maisons et voiries, constats par piezzos) a monté de 15,5cm en moyenne en très peu de temps, que faut-il en déduire ?

Il est temps que la problématique de l'eau à Bruxelles soit revue par des regards dépourvus des lunettes créées par des années de certitudes...

E – Axes propositionnels des EGEB

Nous l'évoquons plus haut, la critique et surtout les commentaires que nous faisons ne peuvent formuler en soi une proposition. La structure du PGE est ce qu'elle est. Dès lors il nous apparaît essentiel de rassembler nos éléments propositionnels dans un chapitre à part afin de bien faire comprendre la direction que nous proposons à partir des éléments critiques, des commentaires, questions et recommandations émis dans la discussion sur le PGE. Ces propositions tiennent compte des enjeux de la transition « écologique » et vers le « commun » tels que nous les trouvons insuffisamment – voir pas du tout – définis dans le PGE.

Axe Propositionnel 1 : Financer les Nouvelles rivières urbaines en ponctionnant sur le financement de l'assainissement (entre autres)

Nous affirmons donc que les mesures décentralisées sont insuffisamment financées, voir quasi pas. Nous proposons d'augmenter largement ce financement pour que des expériences puissent réellement être développées ...

« Lorsque l'on sait que plus de la moitié de l'eau épurée qui transite par la Step provient du ruissellement des eaux du fait de l'imperméabilisation il y a lieu de prendre des mesures pour assurer le financement collectif des eaux de ruissellement. Par une application stricte du pollueur payeur, ce service d'assainissement des eaux devrait être financé par les Bruxellois.

(...)

Il y a lieu de calculer le financement de ce service, la part à imputer à la Région...

(...)

Au final, l'idée est que le produit de ce financement serve à la gestion publique des eaux pluviales (assainissement, NOUVELLE RIVIERE URBAINE... » p 417

On fait le lien ici entre assainissement et aménagement du territoire (par le biais des NRU dont l'occurrence est de 1 dans le PGE) dans la perspective de diminuer la pression des flux hydrologiques sur la station d'épuration. Or si l'on regarde avec attention l'annexe 6, il apparaît que le budget pour AP 12 – Gérer les eaux pluviales par des techniques alternatives, est de l'ordre de 609.000 € (Efficace annuel Max).

En rapport avec cela, il faut considérer les 200 000 m³ de bassins d'orage en projet (pour 104 000 m³ déjà construits). En terme de volume, cela correspond à **20 fois la Grand Place couverte de 2,5 mètres d'eau**, ou encore **l'équivalent en hauteur des 150 mètres de la tour du midi**, (la plus grande tour de Belgique), **de 45 mètres de côté**. Cela dénote le gigantisme des projets de bassins d'orage, qui sont actuellement présentés comme l'unique modèle à développer dans les zones denses de la ville. Peu de place donc pour la diversité des solutions en dehors des approches du tout béton. Le budget pour les BO est de 20 000 000 € annuels (Efficace, annuel, max). Le volume cumulé des bassins qui existent, ceux qui sont planifiés et ceux qui sont en projet est de 304'000 m³ (200'000 m³ et 104'000m³) pour un coût de construction (ne comprenant pas la maintenance et la gestion) d'environ 1.250 euro/m³, soit 380 millions d'euros.

Si l'on compte en plus les 38 000 000 € (annuel, max efficace) pour la réfection de l'égouttage, les 8 000 000 € (annuel max efficace) pour compléter le réseau d'égouttage, les 35 000 000 € d'élargissement de la station d'épuration (par temps sec, il est vrai), et ce qui est provisionné pour un possible élargissement de la Step Nord pour son agrandissement par temps de pluie, les 608.000 € annuels pour la gestion de l'eau de pluie à la source (sans objectif opérationnel !), pour les mesures à la source sont tout simplement dérisoires.

L'une des premières sources de financement pour les NRU (maillage pluie) doit provenir d'un transfert de budget de l'assainissement/diminution des risques d'inondation (les BO essentiellement), vers ces NRU et donc de l'aménagement du territoire pour une gestion de l'eau à la source et intégrée. En France ou aux Pays-Bas, nombre de projets de techniques alternatives sont financés par l'assainissement pour créer des espaces paysagers parfois ambitieux, ainsi cette place publique de Rotterdam de la taille de Flagey et aussi minérale que cette dernière qui fait office de bassin de rétention pour les eaux de ruissellement des immeubles du voisinage lors des grosses pluies. En France l'Agence de l'eau finance nombre de projets de la sorte (C. Piel en parle abondamment dans les cours « gestion de l'eau à l'échelle de la parcelle » de Bruxelles Environnement organisés par l'Institut Eco-Conseil et Matriciel) à partir de financements prévus pour l'assainissement.

Retirer une part du financement pour l'assainissement/gestion des inondations pour financer les NRU supprimer cette première partie de phrase ? Autrement dit, *une part du financement existe déjà*, puisqu'il pourrait provenir de l'assainissement / gestion des inondations. Nous proposons à titre expérimental que des *200 000 m³ de nouveaux bassins d'orage prévus*, nous en sortions a priori 15 % au titre de gestion décentralisée. Ce qui fait pour une première tranche, 15 000 m³ (trois fois le BO du square Lainé) même dans les zones denses de la ville. Si l'on considère les 20 millions (annuels, max efficaces) pour les BO, cela représenterait déjà 3 millions (annuels, max, efficace) pour ces dispositifs décentralisés. Mais il faudrait rajouter d'autres financements. Par exemple 15 % des 8 millions supplémentaire d'égouts (annuels, max, efficace), ce qui fait environ 1 million €.

1 – La Région finance pour 30 % les services de l'eau par l'impôt donc. Une part de l'impôt ne pourrait-il pas subvenir à cela ?

2 – Une partie des dispositifs de rétention de l'eau peuvent être considérés comme des BO à ciel ouvert. En quoi Hydrobru ne pourrait-il pas financer des ouvrages équivalents à ces bassins de rétention pour un « cubage opérationnel » équivalent à celui des BO en projet ?

3 – Idem pour la SBGE qui s'occupe déjà de l'assainissement des eaux de ruissellement. Sachant que la SBGE est financée pour partie par Hydrobru.

4 – A la limite l'on pourrait imaginer un système de prêt de ces institutions, le temps d'organiser la taxe à l'imperméabilisation.

Une table ronde sur une taxe sur l'imperméabilisation :

Par ailleurs comme signifié dans la citation plus haut, il y aurait à financer ces NRU sur la base de financements collectifs en ayant un recours à une taxe sur l'imperméabilisation du sol. C'est évident, dans ce cas-ci, le pollueur payeur c'est aussi la ville en tant que telle avec son histoire d'imperméabilisation des sols. Nous proposons qu'une table ronde soit organisée pour définir au mieux une telle taxe, voire un impôt, dans une bonne répartition entre financement individuel et financement collectif tout en ne pénalisant pas ceux qui font des efforts. Il s'agit d'un nœud complexe qui doit analyser le rapport entre éléments individuels et collectifs et nous serions heureux de participer à la préparation d'une telle table ronde.

Une expérimentation sur 6 ans à prolonger

Nous proposons que cette expérimentation dure les six ans de ce PGE. A la fin de cette période une évaluation serait faite afin d'envisager le chemin parcouru et d'envisager une augmentation budgétaire ou non... ! Suivant les résultats, l'on pourrait faire croître le pourcentage en question. Les deux prochaines périodes du PGE pourraient se voir, par la suite, dotées d'investissements de 15 % supplémentaires. L'objectif, étant d'atteindre, à terme, un investissement global équivalent de 50 % à ceux consentis pour des bassins d'orages traditionnels.

Le passage par la « mobilité ».

La mobilité en ville est un enjeu considérable et très lié à celui de la gestion de l'eau dès lors que celle-ci est gérée en surface. Il faudra probablement lier les projets de voies lentes avec les projets de NRU, notamment.

D'autres financements comme les Contrats de quartier, Beliris, les charges d'urbanisme

L'aménagement du territoire en tant que tel doit aussi créer des combinaisons de financement possibles. Les EGEB et d'autres acteurs sont en phase d'expérimentation notamment dans le Contrat de quartier Abbaye sur les NRU et les îlots d'eau. Il faut augmenter le volume de ce type d'actions.

Beliris doit être mis à contribution en renforçant les synergies avec les communes et la Région. Beliris agit beaucoup trop souvent en cavalier seul...

Et que penser des charges d'urbanismes insuffisamment mises à contribution... pour la gestion pour les NRU...

Des réglementations adéquates

Une dernière forme de financement, indirecte celle-là – passera par la mise en place de règlements tels que proposés par l'OO 5.1.7 : Limiter l'imperméabilisation et réduire son impact en matière d'inondation, ce qui oblige les acteurs privés ou collectifs à intégrer les questions de l'eau dans leurs projets urbanistiques. La difficulté ici est le suivi de l'application réelle des méthodes, une gestion décentralisée par bassin versant permettant de faire le suivi des projets locaux étant nécessaire. Faut-il créer une agence spécifique ?

Soutenir communes et particuliers par du subsidé

Cependant, il faudra soutenir les communes et les particuliers dans ce financement. Il nous apparaît important dès lors que BE (ou un organisme associé telle une agence, axe propositionnel 4) puisse créer une sorte de subvention aux communes et aux particuliers. Il est bien question d'un subsidé à Hydrobru-Vivaqua, pourquoi pas un subsidé donc vers d'autres acteurs de la gestion de l'eau qui ont eux un rôle à jouer « à la source ». Il pourrait s'agir de mettre en place des formes d'« appels à projets destinés aux pouvoirs publics dans le domaine de l'eau », à l'instar d'autres appels régionaux existants chapeautés par Bruxelles Environnement. Ces projets mis en place par les communes ou les particuliers seraient gérés par ces derniers, ce qui pourrait soulager BE qui ne peut à elle seule pouvoir gérer tous les projets.

On pourrait imaginer qu'une agence spécifique soit créée pour co-gérer ces subsidé / Appels à projets, voir Axe propositionnel 5, ci-dessous.

Axe propositionnel 2 :

une économie, plurielle, circulaire et le “génie écologique” au service de la politique de l'eau

Pour Bruxelles, on peut regrouper dans quatre catégories les apports décisifs de la filière du “génie écologique”:

- Le “génie écologique” au service de la gestion alternative des eaux usées pluviales
- Le “génie écologique” au service de la préservation de la ressource en eau potable
- Le “génie écologique” au service de la prévention du risque d'inondations
- Le “génie écologique” au service de la préservation des écosystèmes continentaux

Souvent identifiée par nos voisins comme une des filières stratégiques de l'économie verte et bleue, la filière du génie écologique reste dans notre pays très insuffisamment connue des décideurs, des maîtres d'ouvrages publics et privés. Pourtant, cette filière d'avenir très prometteuse contribue à la préservation et au développement des écosystèmes, et en particulier des milieux aquatiques et de la biodiversité.

L'économie circulaire de l'eau, une opportunité à saisir :

Le développement en Région de Bruxelles-Capitale, d'une filière du “génie écologique » au service

de la politique de l'eau, pourrait constituer un premier signal fort, pour des investissements d'avenir. En plus d'être innovante et génératrice d'emplois qualifiants, cette filière s'inscrirait pleinement, dans les objectifs poursuivis par le nouveau PREC (Programme Régional en Economie Circulaire) adopté par le Gouvernement le 10 mars 2016. Rappelons en cela, que la Région désire se positionner comme une région européenne particulièrement innovante, précurseur en matière de politique publique de soutien au développement de l'économie circulaire par une approche volontaire de gestion efficiente de ses ressources dont l'eau est partie intégrante. Rappelons que les trois objectifs généraux du PREC sont

1. Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques,
2. Ancrer l'économie à Bruxelles, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois,
3. Contribuer à créer de l'emploi.

L'Alliance Emploi-Environnement – Axe 2 Eau – pour des entreprises innovantes :

A propos d'emplois, et selon les chiffres avancés issus du Bilan de l'Alliance Emploi-Environnement réalisé en 2014, le potentiel pour le seul secteur de l'eau est estimé en région de Bruxelles-Capitale, à 1'850 emplois d'ici à 2020 (bureau d'étude BDO). Ce chiffre pourrait être encore bien plus important si les solutions alternatives de gestion de l'eau faisaient appel aux techniques issues du vivant (NBS – Nature-Based Solutions) plutôt qu'à la seule ingénierie traditionnelle.

Comme le mentionnait l'Alliance Emploi-Environnement – Axe 2 Eau, "au niveau économique, le secteur de l'eau est un secteur important pour l'économie de la Région en terme d'emploi, de chiffre d'affaire, d'investissement. Il existe une opportunité économique et d'emploi à accompagner le secteur de l'eau vers une offre de qualité qui touche différentes sous-filières ». « L'objectif est donc de mettre en place une réelle collaboration avec les acteurs publics des différents niveaux de pouvoir et les entreprises bruxelloises (ou engageant des bruxellois) afin d'arriver à un résultat bénéfique pour tous".

Rappelons que l'AEE, se voulait "une démarche participative et ouverte qui permette aux acteurs de terrain, publics et privés, d'identifier les besoins du secteur de l'eau. Une alliance qui avait pour objectif d'aider et stimuler les entreprises tout en permettant aux travailleurs, entreprises, demandeurs d'emploi et étudiants d'acquérir des savoirs et des pratiques qui répondent aux exigences d'une politique très ambitieuse en matière de gestion de l'eau". Les buts ? "accroître le nombre d'entreprises bruxelloises capables de réaliser de manière compétitive les travaux du Maillage gris et du Maillage bleu+ et permettre aux demandeurs d'emploi peu qualifiés de trouver un emploi épanouissant". En outre, l'AEE a préconisé la mise en place de 35 actions pour 3 objectifs majeurs :

Préparer nos propres entreprises en les mettant en capacité de répondre à des appels d'offre importante et de réaliser les travaux (publics et privés) dans le secteur de l'eau

Préparer et former correctement la main d'œuvre bruxelloise (chercheurs d'emploi et élèves bruxellois) afin de répondre aux demandes des entreprises du secteur de l'eau

Booster le know how bruxellois en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de l'eau. En ce qui concerne le Maillage bleu + actuellement plus prospectif, des outils techniques (pour le Ré-use des eaux épurées, pour les Nouvelles Rivières Urbaines, pour l'utilisation des nappes) à destination des acteurs seront développés pour stimuler une gestion plus durable de l'eau.

Répondre aux nouveaux enjeux, de manière intégrée et plus économique :

Restaurer les cours d'eau, entretenir les espaces naturels ou encore préserver la biodiversité dans les projets d'aménagement pour l'eau, sont autant de compétences qui relèvent du "génie écologique".

Cette filière, à n'en pas douter, permettrait de répondre à des enjeux environnementaux, sociaux, et économiques devenus incontournables pour les acteurs publics comme pour le secteur privé.

Pour exemple, le Grand Lyon, a opté pour une combinaison de dispositifs alternatifs pour gérer ses eaux pluviales. En plus des nombreux services constatés, l'opération semble également avoir été bénéfique en termes de coût. Selon Elisabeth Sibeud, responsable du service étude de la direction de l'eau du Grand Lyon : « *L'aménagement s'est avéré trois fois moins cher que si nous avions installé des tuyaux* ». Force est de constater, que chez la majorité de nos voisins, nous observons un retour du cycle de l'eau dans la ville. Quant aux filières issues du "génie écologique", elles sont de mieux en mieux structurées et s'exportent pour certaines d'entre elles.

Pour prolonger sur la question des coûts, il faut signaler, que ceux-ci, ne prennent que rarement en compte, les externalités positives, ne serait-ce qu'en terme d'aménités ou de contribution au maillage vert et bleu. Toutefois, force est de constater un certain consensus sur la question des coûts. En effet, l'étude Aquatopia (réalisée par Ambroise Romnée) commandée dans le cadre de l'AEE, portant sur l'étude sur le potentiel opérationnel et économique des Nouvelles Rivières Urbaines, faisait apparaître un coût au m³ géré de 450 à 650 €, pour les solutions dites alternatives et décentralisées des eaux pluviales, et de 1'300 euro m³ pour la construction de bassins d'orage. Comme à Lyon, ces solutions apparaissent donc comme trois fois moins coûteuses ~~cher~~. Il faudra également intégrer la gestion et la durabilité de ces dispositifs et réaliser une véritable analyse de cycle de vie (ACV). Quant à l'association française ADOPTA, elle indique que la réalisation des noues et fossés, pour la gestion des eaux, sont est environ 10 fois moins coûteuse qu'un réseau classique.

Formation, sensibilisation et accompagnement des acteurs de l'eau :

Ces techniques et méthodes du "génie écologique" encore très mal connues en Belgique se substituent ainsi aux techniques courantes du "génie civil" ; elles apparaissent comme une véritable opportunité pour la région de Bruxelles-Capitale de développer une nouvelle filière pour laquelle nous accusons actuellement un véritable retard.

Il nous faudrait pour cela développer conjointement des programmes de formation aux nouveaux corpus de métiers du "génie écologique" (tant en terme de conception, de réalisation ou encore d'entretien courant des ouvrages). En outre, de l'information et de la sensibilisation à ces nouvelles techniques pour l'ensemble des 19 communes de Bruxelles pourrait voir émerger la mise en place de programmes de formation et d'accompagnement. L'ensemble des parties prenantes, des personnels, des prestataires externes en charge de la gestion de l'eau, seraient directement concernés.

Le "génie écologique" au service des objectifs du « Maillage bleu » et « vert »

Dans le paragraphe p.149 intitulé "L'eau dans la ville" il est mentionné plusieurs objectifs concernant le programme de Maillage bleu qui justifient le développement d'une filière professionnelle et structurée du "génie écologique".

« Depuis le transfert de la gestion des cours d'eau de 1ère et de 2ème catégorie à Bruxelles Environnement IBGE, les investissements réalisés pour leur aménagement, leur gestion et la poursuite du programme de Maillage bleu s'élèvent à environ 3 millions € par an. Les métiers concernés sont nombreux : bureaux d'étude, urbanistes, entrepreneurs, ouvriers (infra) qualifiés, jardiniers.

Les cours d'eau de 3ème catégorie sont gérés par la commune dans laquelle ils coulent. Celles-ci sont dès lors responsables de l'entretien des berges et des ouvrages associés au cours d'eau, doivent en assurer l'écoulement hydraulique suffisant et en préserver ou en améliorer la qualité environnementale. Le tableau ci-après reprend les coûts annuels actuellement consentis par la Région dans le cadre de la gestion des eaux de surface.»

Toujours dans le même paragraphe, un tableau reprend le potentiel de la mise en œuvre d'une politique volontariste dans le cadre du programme « Maillage bleu », à savoir la mise en œuvre de mesures complémentaires/supplémentaires à celles citées dans le tableau précédent pour un marché annuel estimé de 7 à 16 millions d'euros. Cette action implique un fort refinancement au niveau régional du service Maillage bleu. A noter que le tableau ne tient pas compte des besoins en études préliminaires ni de la possibilité de mettre à ciel ouvert l'ancien lit de la Senne qui traverse le centre-ville.

A n'en pas douter, le Maillage bleu ne pourra voir le jour que si les institutions et communes auxquelles cette gestion incombe peuvent s'appuyer sur toute une chaîne de valeurs professionnelles et structurées depuis le bureau d'étude jusqu'à l'éco-cantonnier qui doit posséder lui aussi des connaissances en horticulture ou en sylviculture.

En termes économiques et, par conséquent en termes d'emplois, notons qu'en France, pour le ministère du Développement Durable, la filière du "génie écologique" fait partie des 18 «filières industrielles stratégiques de l'économie verte » identifiées début 2010. Certaines sociétés de services actives dans les domaines de l'eau et de l'assainissement se sont intéressées très tôt au marché de cette filière du "génie écologique". Aujourd'hui, ce marché en France comme à l'export, est en forte croissance, principalement en raison de sa contribution à l'atteinte des objectifs réglementaires mais pas seulement. Plus de 300 PME françaises de la filière, sont aujourd'hui "*capables de répondre à ce marché*" en faveur de la biodiversité.

En conclusion, que ce soit sur le plan géographique, institutionnel, démographique ou socio-économique, la Région de Bruxelles-Capitale présente des caractéristiques propres qui sont régulièrement mises en avant. Elle occupe une position centrale en Belgique et en Europe, est localisée sur un territoire exigu, endosse à la fois le statut de ville et de région mais aussi de capitale multiple. L'un des principaux défis de la Région réside toutefois en sa croissance démographique qui nécessite l'adaptation des infrastructures urbaines et rend plus délicate l'atteinte des objectifs régionaux comme européens. D'où l'importance pour elle de se tourner résolument vers le projet d'une région durable et d'ambitionner, pourquoi pas, de devenir l'une des premières Éco-Région d'Europe.

La rénovation et le prolongement du réseau d'égouttage, ou encore le programme de Maillage bleu est une chance à saisir :

Près de 565 km du réseau d'égouttage sont en très mauvais état. Les besoins d'investissement pour la rénovation de cette portion de réseau sont évalués à 1,5 milliards €, pour les 20 prochaines années, soit un coût annuel de 75 M€.

Alors que par le passé, les autorités prenaient à leur compte ces efforts d'investissement, ce sont aujourd'hui en grande partie les consommateurs qui supportent le coût de ces investissements, ce qui est en accord avec la Directive Cadre européenne.

Il faut préciser que l'intercommunale Vivaqua a fait largement appel à la sous-traitance pour réaliser ces travaux de rénovation. L'argument le plus souvent évoqué pour justifier le recours à la sous-traitance privée est la difficulté de financement que rencontre le secteur public, avec, pour corollaire, la lenteur des progrès en matière environnementale et qualitative, progrès qui sont par ailleurs exigés par les directives européennes.

Une formidable opportunité apparaît donc pour l'activité économique et l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Pour autant, il faut que des entreprises innovantes, en particulier au sein de la filière du "génie écologique", soient en capacité de répondre à cette considérable commande publique très rapidement.

La Région de Bruxelles, doit dès lors développer une véritable capacité publique en matière de

travaux publics pour la filière de l'eau. Elle peut se faire par la création d'une entreprise publique nouvelle, une agence de l'eau, par le regroupement d'entités existantes, par un groupement partagé d'intérêt économique. Les communes et opérateurs publics pourront ainsi résolument s'engager dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de mutualisation, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

Cette initiative aurait le double avantage de limiter les risques de la délégation de missions de services publics mais aussi de maintenir, renforcer et développer un savoir-faire et une maîtrise opérationnelle des grands investissements publics.

Enfin, une initiative telle que celle-là permettrait la recherche, le développement et la mise en œuvre de projets pilotes faisant appel à la gestion intégrée des eaux pluviales. De plus, cette initiative permettra de limiter la dépendance régionale aux ressources naturelles externes et aux connaissances techniques high-tech notamment en matière d'assainissement des eaux usées et en matière de lourds travaux d'infrastructure (bassin d'orage).

Pour une gestion alternative et intégrée des eaux pluviales, s'appuyant sur les techniques de génie écologique et permettant une approche complémentaire aux bassins d'orage.

Pour la période 2016-2021 que recouvre le présent PGE, les sommes engagées dans la réalisation des bassins d'orage pour un coût planifié avoisinent les 250 M€.

Nous souhaitons que les mesures alternatives envisagées soient agendées pour l'équivalent de 15 % de ce premier montant soit 37,5 M€ sur la période 2016-2021. Ceci correspondrait à un investissement annuel de 6,25 M€. Les deux prochaines périodes du PGE, pourraient se voir, par la suite, dotées d'investissement supplémentaire de 5 %, pour chaque nouvelle période de 6 ans, pour atteindre à terme un investissement global équivalent à 25 % de ceux consentis pour des bassins d'orages traditionnels.

Axe Propositionnel 3 :

Les Bassins Versants Solidaires pilotes et la participation des citoyens

On observe une forte évolution de la gouvernance de l'eau à Bruxelles. L'eau, totalement absente du paysage politique il y a une décennie, devient de plus en plus visible, notamment grâce aux PGE successifs, mais aussi grâce à la nouvelle plate-forme de coordination, au travail de Bruxelles-Environnement, mais aussi de diverses associations bruxelloises dans les EGEB qui jouent un rôle non négligeable.

La coordination régionale, la faiblesse du territoire

Nous voyons bien la nécessité de renforcer une coordination entre les divers acteurs, entre niveau régional et intercommunal. Il n'est pas tenable en effet que les instances régionales plus récentes ne rencontrent pas les instances communales historiques. Nous voyons dans cette dynamique le renforcement de la question environnementale dans la gestion de l'eau et ce PGE en est la preuve puisque le premier élément à analyser est l'eau elle-même.

Cependant, dans cette dynamique nous craignons une part trop grande laissée aux opérateurs et acteurs de l'eau ; par contre la part est largement insuffisante pour ce qui est en lien avec l'aménagement du territoire pour gérer l'eau à la source, ce que les opérateurs de l'eau ne savent pas faire. Les communes, on l'a dit n'ont quasi plus de places. Il faut rappeler que la plupart des études hydrologiques (sur les flux) sont laissées à Vivaqua qui se retrouve dans nombre de situations juge et partie. Nous regrettons que cette coordination régionale ne s'ouvre pas à un plus grand nombre d'acteurs et apparaisse comme un entre soi institutionnel.

Les vallées, oui, mais habitées

Fort opportunément le PGE exprime l'importance des vallées. Mais nous ne voyons pas comment ces « vallées » prendront un réel essor avec un dispositif tel que la Coordination régionale. Il est

vrai que la plate-forme de coordination tente de s'organiser en fonction des bassins versants et que les communes pourront être invitées. Mais ces dernières restent assez périphériques. De plus, le double positionnement des communes, à la fois aménageur du territoire et pouvoir organisateur des intercommunales n'est pas pris en considération, n'est pas problématisé véritablement en tant que tel. Il faut soutenir les communes dans ce travail de « »problématisation ».

La question de l'eau est le plus souvent évacuée des questions communales pour être renvoyée vers les intercommunales (les experts) qui éliminent d'une manière générale les aspects d'aménagement du territoire et de participation de la gestion de l'eau en offrant essentiellement une issue technologique centralisée, tuyautaire (voir chapitre sur Aquatopia et Square Lainé). Nous pensons, à l'instar de la commune de Forest que les communes devraient se doter d'un service spécifique de la gestion de l'eau, mais plus largement que BE devrait renforcer sa propre expertise technique sur la ville dense et pas seulement en périphérie par la mise en place d'une agence ad hoc.

Dans cette coordination régionale de la gestion de l'eau, il apparaît qu'il y a une sorte de modus vivendi entre les institutions régionales et intercommunales. Aux premières les cours d'eau en périphérie, les aménagements des berges et des rampes à poisson, etc., ce qui demande de gros budgets déjà (et il le faut) ! Aux secondes la gestion des inondations par les tuyaux.

Mais outre les communes, le grand absent du PGE, c'est la participation citoyenne en tant que telle, ainsi que le secteur associatif quasiment jamais nommé. Nous regrettons fortement que cet ensemble de forces disparaisse tout simplement du PGE comme nous l'avons dit plus haut.

Car la question de l'eau n'est pas que la question de l'eau. C'est également une question sociale et économique qui doit appartenir à tous, une question de vivre ensemble. Elle est un commun, comme toutes les questions environnementales et tant d'autres encore. Nous nous opposons avec force à cette manière de rendre aveugle un ensemble de dynamiques allant pourtant dans le sens de ce que d'une manière générale le PGE souhaite et dans ce qu'il annonce, mais pour lequel il ne se donne pas les vrais moyens.

L'attitude questionnante renforce les savoirs, le développement et la recherche

Nous pensons à toute la dynamique née avec la critique des bassins d'orage et qui a amené à la notion de Bassin Versant Solidaire et aux NRU a permis e développer un pan de connaissance non négligeable. L'attitude critique ne freine en rien l'évolution des savoirs et connaissances, mais au contraire les renforce toujours. D'une certaine manière, pensons-nous, la critique participe à la recherche et au développement des sociétés elles-mêmes.

Lorsque la critique du bassin d'orage à Flagey s'est faite jour à l'aube du XXIe s., elle a montré combien il y a avait peu de savoirs en la matière au sein de l'IBGE. La critique citoyenne a non seulement formé un aiguillon pour les politiques publiques, mais en outre, une alliance s'est vite organisée entre administration, citoyens et experts divers pour créer des noyaux de savoirs pertinents. Malheureusement les grandes institutions ont la mémoire courte. Une part des connaissances intégrées au sein de BE aujourd'hui part d'une telle dynamique, mis semble avoir été oubliée.

L'aiguillon citoyen reste vrai aujourd'hui. Lorsque les EGEB avec la commune de Forest proposent les Bassins Versants Solidaires, ils proposent ensemble une expérience majeure en terme de gouvernance de l'eau qui répond à nombre d'exigences que le PGE pointe aujourd'hui. Nous lisons dans le PGE l'importance et la nécessité d' « *un travail par bassin versant, même à petite échelle, c'est-à-dire une action structurée et transversale sur un territoire donné afin que l'ensemble des acteurs, situés en amont ou en aval, prennent conscience de l'importance du facteur hydrographique et topographique, de l'impact d'action en amont sur l'aval et de la nécessaire perméabilité des sols. La carte des zones inondables devrait permettre d'ancrer solidement ces actions.* »

Si ce que nous disons est vrai, la critique doit pouvoir trouver son financement, non seulement dans la recherche ou l'éducation permanente, mais dans les politiques opérationnelles en tant que telles. A l'eau paye l'eau, il faut pouvoir ajouter l'eau paye la critique de l'eau.

Le Bassin versant solidaire et autres communautés hydrologiques comme living Lab

Les BVS démontrent que la participation citoyenne organisée sur du long terme n'est pas un poids pour les pouvoirs publics, mais au contraire une force et un apport de savoirs éclairés considérables. Les Actes de naissance du Versant Solidaire de Forest le montrent, et les deux tables rondes organisées à ce sujet l'indiquent avec force.

Dans ce Versant solidaire et grâce à ce concept les exemples deviennent nombreux. Entre Coulée verte et bleue de Neptune, Sources du Calvaire, valorisation du Zandbeek-Vossegatbeek, entre Brel et Bempt, NRU de Vanpé et même le questionnement du Bassin d'orage Lainé, sans compter les îlots d'eau dans le Cadre du contrat de quartier Abbaye ou la gestion du Koolhofbeek sur 3 projets immobiliers en cours, ce sont autant de savoirs articulés directement au social – et donc à des conditions de possibilités de leur établissement – qui sont élaborés, expérimentés même timidement (car largement sous-financés). Plus que cela un schéma directeur de ce Versant est devenu pensable en réunissant les compétences de tous, des comités d'habitants aux opérateurs de l'eau en passant par les pouvoirs publics et les administrations du niveau régional et communal.

Ce qui est proposé là - ainsi que d'autres formes de communautés hydrologiques à venir - est d'un haut niveau sociétal. A partir de la question de l'eau, ce sont différentes composantes de la société qui s'assemblent pour déterminer entre elles les choix technico-hydrologiques/designs humains les plus pertinents pour développer des pratiques efficaces tant en termes hydrologiques, environnementaux et sociologiques (adhésion des habitants à des pratiques). Ces expérimentations peuvent produire des normes d'action. L'expérience de Forest est exemplaire en la matière, même si elle pose de nombreuses nouvelles questions. Nous pensons en faire un objet de recherche et donc de dévoilement, tout le contraire de l'occultation que fait le PGE sur ces questions.

La légitimité citoyenne est un choix politique

Nous rappellerons que le citoyen est sollicité dans le financement de la gestion de l'eau sur de multiples niveaux :

- la facture
- la redevance
- l'impôt

Mais plus encore, les questions de l'eau vont devoir solliciter la participation citoyenne dans l'aménagement du territoire tant au niveau de la parcelle qu'au niveau des voiries. Certes des réglementations et obligations seront nécessaires. Mais, d'une part, s'associer à des collectifs de citoyens permet de préciser ces réglementations et, d'autre part, elles favorisent leur mise en place effective dans la réalité concrète.

Le politique aura beau jeu de dire que ces citoyens ne sont pas légitimes et que seule la représentation l'est ! Nous rétorquerons que Véolia n'est pas plus légitime. Il s'agit d'un choix politique que de s'associer à une entreprise privée au capital globalisé pour épurer les eaux de la ville. Faire le choix de l'une ou l'autre entreprise privée est la marque donnée par l'institution d'attribuer une légitimité à des savoirs techniques portés par cette entreprise en l'occurrence. De la même manière il peut s'agir d'un choix politique de s'associer aux citoyens concernés et prêts à s'engager dans des pratiques de don et d'échanges, pour développer d'autres savoirs – très décentralisés ceux là, mais tout aussi légitimes. C'est la légitimation politique qui rend ces associations légitimes et avec des savoirs légitimes (faits de recherche, d'essai et erreur, etc.) au sens politique. Nous faisons le constat que la Région n'a pas fait ce choix politique et nous le

déplorons.

Nombre de projets de recherche sur les Living Labs s'élaborent dans le monde. Même Bruxelles et Innoviris lancent un programme en la matière. Il serait dommage que la politique de l'eau dans la Région prenne du retard. La gestion de l'eau est une opportunité pour développer ces laboratoires de recherche vivants. Aujourd'hui, tout en situation urbaine, est assemblage de normes, de techniques, d'expertise et d'humains en société... Oublier ces derniers dans la compréhension du monde et des multiples enjeux et donc celui de l'eau, c'est vouloir que l'eau soit « propre » en dehors des humains. Ce qui n'a aucun sens.

L'eau bien commun, l'exemple italien

Enfin, la participation du citoyen peut s'envisager sur un tout autre plan, au niveau des opérateurs de l'eau même. L'Italie a ouvert la voie en la matière. Suite au référendum sur l'eau de 2011 refusant la marchandisation des services publics, plusieurs villes ont décidé de mettre en place des conditions d'une gestion participative de l'eau dont Naples et Bologne. Des habitants sont impliqués directement dans la gestion publique de l'eau. En France un mouvement de cet ordre existe aussi. La ville de Nantes a organisé un panel citoyen sur ces questions, etc. Les exemples se multiplient à l'envi. Nous pensons qu'à Bruxelles où la volonté est affichée de conserver une gestion publique de l'eau, il pourrait être intéressant de mener une réflexion sur la participation des habitants auprès des opérateurs de l'eau et notamment Hydrobru – Vivaqua. Ces habitants/comités pourraient représenter les questions du territoire et les questions sociales au sein même de la gestion des lieux, de l'expertise.

Axe propositionnel 4 : une agence de l' « eau et du paysage »

Enfin, il apparaît avec clarté qu'il y a une forte inégalité entre les capacités d'expertise de la gestion centralisée de l'eau face à la gestion décentralisée. Nous pensons qu'il faut soutenir positivement une expertise intégrant une gestion décentralisée de l'eau et que les communes ou tout autre acteur doivent pouvoir aller chercher auprès de cette « agence » une expertise en terme de Nouvelles Rivières Urbaines. C'est-à-dire dans une gestion intégrée de l'eau et du paysage urbain.

Des agences de la sorte existent dans d'autres pays, comme notamment en France. Il y a l'agence de l'eau d'une manière générale mais aussi Adopta, l'agence de Douai que l'on connaît bien à Bruxelles et dont la spécificité est de formuler une expertise en matière de gestion de l'eau à la source. Et l'on sait le succès de cette agence à Douai.

Cette agence pourrait avoir un rôle aussi en terme économique en soutenant le développement de la filière économique et écologique de la gestion décentralisée de l'eau. Elle soutiendrait la demande par l'expertise offerte aux communes pour faire le choix de ce type de projet. Mais elle soutiendrait l'offre également en soutenant la transition. L'agence pourrait donc offrir des formations aux organismes, aux entreprises même ou en proposant des services aux agences de formation.

Elle pourrait en outre aider la création d'entreprises voulant agir sur le cycle écologique de l'eau et du paysage.

Cette agence pourrait avoir un rôle étendu dans l'expertise en matière de participation citoyenne également et de gouvernance décentralisée. Elle sera conseillère des communes.

Son financement proviendrait pour partie du financement des NRU (voir plus haut) et des différentes taxes sur l'imperméabilisation des sols, etc.

Cette agence pourrait aussi créer les conditions de financement de projets décentralisés de gestion à la source, portés par les communes ou des particuliers, dans une perspective de gestion par Bassin Versant Solidaire, par exemple . Elle serait le relais des formes de subsidiations évoquées plus haut.

En tant qu'agence régionale, son pouvoir organisateur serait composé certes de Bruxelles Environnement, (service eau, espaces verts,...), mais aussi pourquoi pas l'urbanisme, ou les Monuments et Sites, Actiris et autres. On pourrait imaginer une présence forte des communes ainsi que de la société civile organisée et favorisant la participation citoyenne, sous forme par exemple des BVS.

Cette Agence serait créée à titre expérimental dans un premier temps, au moins sur la durée de l'actuel PGE.

Axe propositionnel 5 : créer un débat sur le recouvrement des coûts et le prix de l'eau pour plus de justice sociale et environnementale

La question du financement de l'eau, du recouvrement des coûts et du prix de l'eau est d'une grande difficulté / complexité. Cette complexité du système, héritée de l'histoire, ne doit pas empêcher de penser à l'avenir. Car cette question touche au cœur des politiques publiques.

Nous l'avons analysé, nous estimons que les concepts de recouvrement total des coûts et pollueurs – payeurs, continuent de favoriser une vision de la gestion de l'eau axée sur la contribution individuelle voire sur le « client » recevant un service plutôt que le citoyen, responsable mais pouvant co-définir des politiques. Ceci dit l'Union européenne a adouci sa position et il est indiqué avec clarté que le recours à l'impôt est chose possible pour le service de l'eau. D'ailleurs, Hydrobru-Vivaqua sont subventionnés à raison de 30 % par la Région par de l'impôt.

Donc, où placer le curseur, entre d'un côté le financement de la gestion totalement porté par les individus/consommateurs et de l'autre le financement porté par le public ? Où placer le curseur entre la responsabilité individuelle qui doit rester en effet engagée et la responsabilité collective qui ne peut être désengagée ?

Disons tout de go que Bruxelles n'est pas « mauvaise » en la matière. Mais il est un autre curseur qui doit être bien évalué aussi. Il y a d'un côté la nécessité de répondre aux questions environnementales et écologiques du moment – ce qui est le fondement du PGE – mais de l'autre il s'agit de ne pas abandonner la question sociale. Enfin, il est un dernier axe de tension entre d'une part les technologies centralisées et de l'autre les technologies décentralisées de gestion à la source.

L'on admettra que le levier de la finance est essentiel pour orienter les choses. Or de notre point de vue, ce levier ne valorise pas suffisamment ni la question environnementale, ni la question sociale.

Globalement, nous proposons que le financement public (le recours à l'impôt) s'oriente vers le social dans le *service* de l'eau et vers l'environnemental dans l'*utilisation* de l'eau. Pour rappel, la structure de financement de l'eau se construit sur trois dimensions :

- le service de l'eau (distribution et assainissement)
- l'utilisation de l'eau
- l'action sur l'eau

Le financement du service de l'eau se structure essentiellement sur le prix de l'eau facturé au citoyen et aux redevances qui lui sont associées. C'est le consommateur (individu) qui est le centre de ce financement. Ceci dit, une part d'impôt finance le service de l'eau par de la subvention (donation) . Mais selon le principe du recouvrement des coûts, le recours à cet impôt doit être limité. Limitons-le donc aux 30 % déjà existants, mais en augmentant la part du « social » en finançant les 40 l/p/j distribués aux citoyens dans le cadre du droit à l'eau (sorte d'allocation universelle de l'eau). Et diminuons la part des BO pris en charge par Hydrobru.

L'utilisation de l'eau (de pluie, notamment) se structure plutôt autour de l'impôt, au niveau régional. Mais les institutions régionales telles la SBGE qui construisent et gèrent les BO et autres Step reçoivent leur financement par le biais d'Hydrobru sur la base de la redevance (la facture au consommateur). Nous proposons qu'un flux provenant d'Hydrobru-Vivaqua, équivalent à 15 % de l'ensemble des BO en projet aille vers une agence régionale de gestion décentralisée de l'eau.

Ce modèle permettra ainsi de résoudre ou réduire le conflit entre question sociale et environnementale. Pour rappel, des critiques souvent s'élèvent pour affirmer qu'une gestion environnementale privée de l'eau (les citernes par exemple, sous forme de prime) crée une forme d'injustice. Les personnes aux revenus faibles ne pouvant accéder à ce type de citernes sont amenées à financer (pour partie) l'épuration de ceux qui ont des citernes, or ce que l'on épure aussi c'est de l'eau de pluie. Les personnes aux revenus faibles sont donc doublement sanctionnées.

La Région veut créer une taxe sur le financement de l'épuration de l'eau de ruissellement en prenant en compte toutefois le fait que des personnes font des efforts en la matière. Mais là aussi de l'injustice se produit pour ceux qui ont des revenus les plus faibles ou qui n'ont pas de moyen pour désimperméabiliser leurs sols. C'est que la question est mal posée, l'important n'est pas de financer l'assainissement de l'eau de ruissellement, mais de financer la diminution du ruissellement. C'est cela la transition, vers plus de justice sociale et environnementale.

Nous avons conscience ici de ce que notre proposition reste fragile et très imparfaite. Mais nous voyons là une piste de réflexion importante et proposons qu'un débat général ait lieu à ce sujet.

F - Conclusion générale

Renforcer la transition pour accélérer le temps

Ville sensible à l'eau et projet pilote

Bruxelles a pris un retard considérable en matière de gestion de l'eau. D'ailleurs Bruxelles demande une dérogation à l'Union européenne. Le PGE tente de résorber ce retard, mais en partie seulement, parce que la Région ne touche pas suffisamment au coeur du problème malgré des ambitions affichées. Entre maillage bleu en périphérie et bassin d'orage dans les zones denses, l'approche est réductrice.

Pourtant la Région veut se présenter comme un exemple de la gestion de l'eau en ville. Pour avoir valeur d'exemple, il faudrait que la Région engage de manière volontaire des dynamiques réellement innovantes autour d'objets socio-techniques nouveaux. Les BVS, les NRU et autres îlots d'eau sont de ceux là.

Nous demandons que la Région reconnaisse « ses enfants » en créant des projets pilotes de véritable gestion intégrée de l'eau. L'idée serait de travailler sur divers bassins versants solidaires (les vallées) qui se doteraient de réelles compétences en matière de gestion participative, à l'instar de ce qui s'expérimente à Forest. Les BVS sont des espaces d'élaboration à de multiples niveaux dont l'un des niveaux principaux est la mise en débat des différentes techniques/agencements humains. Toutes les possibilités technologiques doivent être ouvertes, mises en débat et discutées collectivement dans des espaces structurés.

Au sein de ces BVS, le concept de ville sensible à l'eau permet de sortir de la perspective que la gestion de l'eau est une affaire uniquement d'experts et de techniciens mais touche tous les parties de la ville (parc, voiries, trottoirs, bâtiments, cours privées ou publiques...) et les acteurs (administrations, associations architectes, entrepreneurs, entreprises, citoyens...). La sensibilité à ceci de particulier qu'elle prévient la crise.

Les BVS et autres communautés hydrologiques suivent la même philosophie et ils sont nés comme réactions face à la réalité bruxelloise. Ces expérimentations à relativement grande échelle se mettent en place (NRU et Ilot d'eau). Elles sont accompagnées d'un programme de recherche tant au niveau hydro-technique qu'au niveau des designs humains propices à l'élaboration socio-technique. Pour ce faire, il s'agit de trouver des moyens. Nous en discutons plus haut, le fait essentiel étant d'aller chercher ces financements dans l'assainissement/diminution des risques d'inondation pour financer une véritable eau « durable », mais pas seulement.

Le BVS se donne dès lors le moyen de créer les conditions de l'observation et de la communication auprès des habitants. Un suivi est fait dans le cadre des enquêtes publiques afin de veiller à la bonne application des réglementations.

Un financement suffisant doit être prévu pour mettre en place les études nécessaires surtout pour créer les conditions d'une « demande » en matière de marchés pour la gestion décentralisée de l'eau. Des contacts avec le Cluster ecobuild et les missions locales pour l'emploi par exemple devraient être les points d'appui de la construction de l' « offre ». Une agence de l'eau et du paysage réunissant ces multiples compétences de multiples compétences pourrait structurer l'expertise officielle pour une gestion de l'eau à la source et pour un paysage urbain qui se renauralise (c'est liés). Dès lors, ces BVS pilotes (expérimentaux) mis en place pour une durée de six ans pourraient fournir les lieux expérimentaux de tout le cycle de la gestion décentralisée de l'eau, allant jusqu'aux réalisations concrètes, en passant par une participation accrue des habitants. Ces BVS doivent être vus comme de véritables laboratoires vivants.

Un concept guide véritablement innovant pourrait y aider : la Ville sensible à l'eau. Ce concept venu d'Australie et de plus en plus accepté en Europe offre une grille de lecture déjà mise en chantier dans le BVS Molenbeek. Dans l'un de ses derniers chapitres, la présence de l'eau en ville, le PGE touche à cela. Mais la ville sensible à l'eau ne sépare pas la qualité paysagère liée à l'eau et la sensibilité des humains face à ce paysage de la dimension opérationnelle de la gestion de l'eau. C'est ce vers quoi nous pensons que Bruxelles doit aller. Bruxelles Capitale d'Europe doit montrer l'exemple peut-être plus que toute autre... Les parlementaires qui utilisent l'eau de Bruxelles, qui rejettent leurs eaux usées dans les ruisseaux (voûtés) de la ville pourraient s'inspirer des actions bruxelloises, in situ, pour réglementer l'Europe. L'Europe n'est pas qu'affaire de Top down, ici elle deviendrait bottom up !